



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

1897-1943

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1943

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

Directeur: HECTOR PERRIER



LABELLE

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE, NUMÉRO 30

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

SAINT-JEROME, LE VENDREDI, 23 JUILLET 1943

L'autonomie canadienne

Un pays maître de ses destinées, libre de s'imposer ses propres lois, de conclure à sa guise des accords économiques et militaires avec les autres nations et d'accréditer auprès des gouvernements étrangers ses représentants, est un pays autonome, même s'il appartient, librement, cela va de soi, à une association de nations aux intérêts analogues.

Cette position du Canada dans le Commonwealth des nations britanniques et son ascension ininterrompue vers le statut de puissance mondiale, le premier ministre King et les autres chefs libéraux des deux langues n'ont cessé de l'affirmer pendant l'entre-deux-guerres et depuis le début du présent conflit où le rôle insurpassable du Canada lui prépare un avenir brillant dans le monde d'après-guerre.

L'impartial observateur américain de la politique canadienne, William Henry Chamberlin, rend ce témoignage irréfutable à M. King, dans son récent ouvrage: *Canada, Today and Tomorrow*: "Sans phrases provocantes ou à l'emporte-pièce, M. King s'est révélé, à sa façon tranquille et déterminée, un nationaliste canadien. En annonçant la participation du Canada à la guerre présente, il affirma du même coup son droit à demeurer étranger aux futures guerres britanniques, en attendant presque une semaine après la déclaration de guerre anglaise avant de mettre au vote, au Parlement, la question de la participation canadienne. Il a marqué sa méfiance pour un conseil de guerre impérial. Aussi tard qu'au printemps de 1939, il accordait son appui à l'idée que le Canada ne pouvait assumer de responsabilité pour les guerres sans fin de l'Europe."

Et ce n'est qu'après avoir eu la certitude que le conflit de 1939 était une guerre mondiale, et avoir reconnu que la frontière du Canada n'était plus sur le Saint-Laurent mais sur le Rhin, ainsi que nous le rappelait sans emphase le général Giraud à Montréal, samedi dernier, que M. King et son gouvernement se résolurent à donner à notre effort de guerre un caractère mondial, sans ignorer toutefois le sentiment et la volonté de la majorité du peuple canadien. Le même souci de préserver l'intégrité territoriale du pays et d'affirmer son autonomie et sa liberté a déterminé M. King et son cabinet à déclarer la guerre au Japon quelques heures avant les Etats-Unis, qui, malgré leurs sympathies à la cause alliée, se cramponnaient encore à la non-belligérance lors de l'attaque-surprise de Pearl Harbor.

Lors de l'incident de Shanak, avant le Statut de Westminster pourtant, M. King répondit fièrement au gouvernement impérial que le Canada ne participerait à l'avenir qu'aux guerres auxquelles il est intéressé. Et cette manifestation d'autonomie impressionna si bien Londres que depuis 1931 le Canada et les autres Dominions ne sont plus automatiquement en guerre lorsque l'Angleterre est en guerre. La participation des membres du Commonwealth britannique aux guerres mondiales relève maintenant exclusivement de leur parlement respectif. Le principal auteur de cet affranchissement colonial de tous les Dominions est Mackenzie King, premier ministre du Canada.

Le premier juillet dernier, anniversaire de la Confédération canadienne, M. King a prononcé en Chambre un discours retentissant sur la puissance mondiale que représente désormais le Canada. Il a affirmé à la face de l'univers le rôle prépondérant que devra jouer notre pays à l'avenir sur la scène mondiale. Si les peuples de la terre considèrent le Canada comme un facteur indispensable à l'obtention de la victoire, ils devront continuer à tourner vers lui leurs regards dans l'édification d'un ordre nouveau.

Consentent des nouvelles responsabilités du Canada dans l'avenir, le gouvernement King traduit dès maintenant ses paroles en actes. Il devance toutes les petites et moyennes puissances en présentant au monde un projet, considéré plus démocratiquement que celui de Londres et de Washington par les observateurs économiques, relatif à l'union internationale des changes. Par cette initiative d'envergure exclusivement canadienne, le gouvernement King démontre une fois de plus sa détermination de donner au Canada son rang de puissance mondiale, d'affirmer son autonomie et sa suprématie de nation adulte parmi les nations secondaires.

Dans une récente déclaration aux Communes, le premier ministre a précisé que notre politique étrangère devait être fondée sur les intérêts canadiens et que ce n'est pas parce que l'Angleterre est en guerre que nous le sommes mais parce que nos intérêts, liés à ceux de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et des Nations-Unies, sont en jeu. Nous participons à ce conflit parce que nous avons maintenant accès au rang de nation adulte et que si les grandes puissances, dont nous sommes les associés de par la similitude des intérêts et de l'idéal, perdait leur suprématie, notre prestige présent et futur serait englouti pour longtemps dans le torrent d'une philosophie incompatible à nos aspirations et à notre mentalité.

M. Claxton, secrétaire parlementaire de M. King aux affaires extérieures, a complété la pensée de son chef lorsqu'il a déclaré après lui, au scandale des conservateurs réactionnaires et impérialistes, que le Canada exercera une influence plus considérable en basant sa politique extérieure sur ses intérêts propres et qu'il ne peut accepter une politique d'inspiration étrangère en ce sens. Le député libéral de Saint-Laurent-Saint-Georges a précisé ses paroles dans cette déclaration de principe qui devra guider notre politique extérieure désormais: "Il est essentiel d'établir une conception de notre pays acceptable à tous les Canadiens, non seulement anglais ou français, mais à tous les Canadiens en général. Il ne s'agit pas de passer d'un extrême à l'autre. Mais entre ces deux extrêmes, il existe une conception d'un Canada autonome, membre du Commonwealth britannique et ami des Etats-Unis, qui prend sa part entière dans les affaires mondiales, parce que tel est son intérêt."

Les chefs conservateurs soi-disant progressistes ont qualifié cet énoncé *autonomiste* de notre politique extérieure d'*isolationnisme*. Nous sommes fixés sur l'attitude des deux vieux partis. Les conservateurs continuent à se retrancher dans un *colonialisme* désuet, tandis que les libéraux évoluent vers l'*autonomisme*.

Il n'y avait que des hommes d'Etat canadiens comme King et Ralston pour protester avec vigueur dernièrement auprès des autorités britanniques et américaines, contre l'obstination de l'état-major allié à taire la participation des troupes canadiennes à l'invasion de la Sicile. Une fois encore, King a gagné la partie, et dès les premières heures de l'assaut allié contre le continent européen nazifié, le monde a su que le Canada, nation autonome, prenait part à la bataille au même titre que l'Angleterre et les Etats-Unis, au lieu d'apprendre que des Britanniques et des Américains étaient débarqués en Sicile.

Ce conflit, malgré son cortège de malheurs, aura mis le Canada en valeur grâce à la clairvoyance, à la ténacité et au réalisme de chefs politiques libéraux qui ont substitué au slogan colonial: *Quand l'Angleterre naitra: Quand le monde est en guerre, le Canada est en guerre.*

Guillaume FREDERIC

On chuchote que...

Par le truchement des ondes, l'Avenir du Nord a obtenu une excellente publicité la semaine dernière. Mercredi, un de nos collaborateurs parlait des "Hebdo et du temps présent". En cette occasion, en plus de faire l'histoire de notre feuille, souligner les glorieuses plumes qui y ont collaboré dans le passé, notre camarade a brossé un tableau de Saint-Jérôme et de la région laurentienne dans son ensemble. Samedi, au poste C.B.F., sous la rubrique, "Les hebdomadaires", notre éditorial du 9 juillet, "Au service de l'agriculture", a fait le thème de très élogieux commentaires. C'est un bon signe: l'Avenir du Nord est lu et continue de suivre

les sentiers tracés par les Gascon, les Prévost et la phalange d'excellentes plumes qui lui ont accordé leur lumineuse collaboration. Le général Henri Giraud — celui que les prisons ne sauraient retenir captif — nous a visités. Belle figure qui reflète la grandeur de l'âme française. Soldat dans toute l'acceptation du terme, le général Giraud ne passe pas dans la foule des humains en posant, en tonitronnant comme le font tant de gens que certaines circonstances ont juchés au faite de l'opinion publique. Il parle en soldat et, ce qui plus est, — en soldat français qui veut apporter à la résurrection de son

L'heure est trop grave pour risquer

La province d'Ontario est en pleine tourmente électorale. Les députés mandent que jusqu'à ce jour, tout est calme, les candidats battant campagne et faisant valoir les avantages de leur politique respective. La masse du peuple écoute, désireuse de se former une opinion et mettre aux manœuvres de direction des hommes qui sauront répondre à tout ce qu'elle attend d'eux. Les chefs en présence sont M. Henry Nixon, chef du parti libéral et le colonel Geo. Drew, chef conservateur.

Une couleur particulière est donnée à cette campagne: le retour dans l'arène de "Mitch" Hepburn, ex-premier ministre et ex-trésorier provincial que d'aucuns croyaient à tout jamais retiré de la vie publique. M. Hepburn a accepté la candidature que lui a offerte l'Association libérale du comté d'Elgin, proclamant sans tarder que tout en demeurant libéral, il entendait avoir ses coudees franches et n'être assujéti à aucune sorte de consigne particulière. Il se proclame libre de tout lien, de toute attache. On sait que M. Hepburn est le mandataire des électeurs de ce comté depuis 1934 et nombreux sont ceux qui opinent que la sienne est la seule élection qu'il soit permis de considérer remportée dès maintenant.

Nous retrouvons donc dans l'arène l'enfant terrible à qui nous consacrons une étude de caractère il y a quelques mois. Hepburn aura donc tout probablement encore comme tribune d'où diffuser ses opinions, le parquet de la législature ontarienne. Entretient-il, dans le fond de son cœur, le désir et le dessein de se servir de cette législature comme tremplin pour atteindre le Premier Ministre du Canada et satisfaire, non pas ce qu'il a manifesté comme de la rancune, mais ce qu'il a affiché comme haine profonde à l'endroit de M. King? Il serait osé de l'affirmer! Avec cet homme, on ne sait jamais ce que demain nous réserve. Hepburn n'a-t-il pas eu, dans le passé, des sautes d'humeur, des changements radicaux d'opinion? N'a-t-il pas déjà refoulé ce que nous croyions des sentiments de profonde inimitié nourris à l'endroit de certains, pour devenir soudain, l'ardent protagoniste des doctrines pronées par ces derniers? Les volte-face de M. Hepburn, ses jeux d'acrobatie sur la corde politique, ses culbutes savantes, ses façons de rabrouer aujourd'hui un adversaire et lui faire la cour le lendemain, ferment la porte à tout pronostic quant à sa conduite future.

Malgré cette réputation d'homme bizarre, il est étonnant de constater qu'au cours de la présente lutte, des journaux qui rayonnent pourtant une influence considérable saluent son retour dans la politique active et semblent enclins à lui accorder leur appui. C'est ainsi que le "Globe and Mail" déclare que "tous ceux qui, dans la province d'Ontario, ont le souci de l'indépendance et du courage devraient applaudir au retour de M. Hepburn." Ce journal sert ensuite une verte semence au parti libéral d'Ontario pour n'avoir pas, au cours de sa récente convention, payé un tribut de reconnaissance à M. Hepburn pour les signifiés services que ce dernier a rendus au parti dans le passé, ajoutant que "la seule excuse susceptible d'être mise de l'avant pour justifier cette omission serait la crainte qu'un tel geste eût déplié à l'autorité fédérale". Soulignons en passant, que nous ne nous faisons ici que l'écho du journal en question.

Le "London Free Press" ne parle pas aussi élogieusement que son confrère; cependant, il dit: "La politique ontarienne serait morte sans "Mitch", — de fait, elle l'est déjà. Quelle élection stupide serait celle qui se fait présentement n'était-ce la présence de Monsieur Hepburn!"

Il serait intéressant au premier chef de connaître les sentiments du ci-devant Premier Ministre à l'endroit du parti Progressiste-conservateur. Il y a à peine quelques semaines, ne se proclamait-il pas un disciple de Monsieur Bracken? L'accueil plutôt froid que fit à ce nouvel adepte le chef du parti progressiste-conservateur, aurait-il eu pour effet de refroidir l'ardeur du premier? L'avenir le dira, car cette campagne ne saurait atteindre son terme sans que celui qui fut souvent désigné comme "fort-en-gueule" — sans trop de pondération et d'équilibre — n'extériorise sa pensée intime. Il est aussi fort possible que M. Hepburn ne sache pas encore sur quel pied danser, vers quel havre diriger sa nacelle politique. A-t-il même adopté ou arrêté la ligne de conduite qu'il entend suivre à l'égard du colonel Drew, son adversaire, aujourd'hui protagoniste à outrance des doctrines progressistes-conservatrices?

Il en est qui croient que M. Hepburn revient dans l'arène provinciale pour faciliter son passage au domaine fédéral, aplanir les difficultés, préparer les voies. Pour atteindre cette fin, il est certain que son titre de député à la législature serait pour lui un bien précieux apport. L'avenir recéant peut-être quelque forte surprise, nous nous abstenons pour le moment de toute prédiction. Qu'il nous suffise de souhaiter que la masse ontarienne, — et tout particulièrement la population du comté d'Elgin, — considère bien les actes posés dans le passé par Mitchell Hepburn. Si, par hasard, ce dernier ne veut du parquet de la législature que pour assouvir ses rancunes et sa haine, nous répéterons ce que nous avons dit le 30 novembre 1942: "La haine est mauvaise conseillère. Le peuple ne doit pas jouer le jeu d'un saltimbanque politique qui tente de satisfaire la sienne. A bon entendeur, salut!" Quoique Hepburn ait pu accomplir certaines œuvres dignes de mention, sa conduite trop souvent bizarre n'offre aucune garantie. Pourquoi courir un risque?

Léopold F.

peuple si odieusement bafoué et abattu, la plénitude des hautes qualités dont l'a doté la divine Providence. A voir et à entendre le général Giraud, nul ne peut résister au désir de crier "Vive la France!"

Maurice le Noblet Duplessis est en campagne. Il a fait et soif d'élections et est convaincu que la province sera lancée sous peu en pleine tourmente. Dimanche, accompagné de ses ordinaires thuriféraires, il a rendu visite à Saint-Lin. Les journaux rapportent qu'il s'est incliné devant le monument du grand politique canadien, sir Wilfrid Laurier. Puissent ces quelques instants de méditation devant le bronze érigé à la mémoire de celui qui sut si bien illustrer les siens, contribuer à faire pénétrer dans l'esprit du chef de l'opposition, quelques effluves bienfaisantes de compréhension. Mais pour ce, il faudrait que l'homme n'eût pas uniquement de la présence d'esprit, — car le sieur Maurice n'en manque pas, — mais bien de l'esprit même.

MM. Roosevelt et Churchill n'ont pas été lents à prouver au peuple italien que leurs paroles ne sont pas des "paroles en l'air". Après avoir exhorté l'Italie à se retirer de la guerre et à lâcher ses chefs qui la conduisent au désastre et à la ruine, les Nations Unies ont rempli "l'air" de bombes au-dessus de Rome, dès dimanche. Seuls les objectifs militaires furent atteints, mais il est fort probable que les chemises noires ont éprouvé une peur "bleue". Le temps est venu où les plus durs coups doivent être portés. Et les nations qui combattent

CHANTS LAURENTIENS

La naissance d'un village

.. Joseph Jean, rude gaillard de Ste-Emélie de l'Energie, en Joliette, employé dans un chantier au Lac Clair, fait tourner sa hache et s'attaque à un pin rouge en chantant:

"C'était une vache aux grands yeux bleus..."

"La chute d'un arbre voisin étouffe, (et ce n'est pas un mal, amies lectrices du Nord), le reste de la complainte faubourienne. Je suis au milieu des coupes de bois de Paul Charette un brave qui admire encore le curé Labelle, contremaitre des travaux dans la région du lac Caribou, pour le compte de la compagnie Laurentide, de Grand-Mère. Quelle féerie de lumières, en ce froid matin d'hiver! Les aiguilles des conifères crient leur volonté de vivre sous la bise glacée et toutes les branches de la forêt soulèvent leurs bras élanés vers le soleil qui commence à mordre. Là-bas, au flanc d'un coteau, une deuxième équipe travaille et j'entends un second refrain:

"La vache est à l'eau dondaine, "Le veau va s'nayer, dond..." "En face autre équipe de "bûcheux" et autre chant: "La bon' femme en colère, coupe la queue d'son veau, "Pour donner à sa fille d'quoi garnir son chapeau..."

"Au détour d'une sente aux arbustes alourdis de neige, un gamin de Saint-Faustin, en Terrebonne, ouvre un chemin dans les futaies et coupe branches et racines afin de permettre au cheval d'un pileur de billets de passer sans obstacles. Il s'accompagne à grands coups de hache et fredonne: "Filez, filez, O mon navire, "Car le bonheur m'attend là-bas..."

Ils sont quarante hommes en huit groupes, répartis sur un territoire d'un mille carré, sur le coteau, dans une savane, partout. Le plus âgé conduit le travail. Il est le chef. C'est lui qui pratique l'entaille sacramentelle sur chaque arbre à couper. Puis les scieurs entrent en scène et deux torse vont, viennent, en un rythme viril, se liant aux soubresauts du godendard. Encore quelques coups plus rapides. Les deux copains essouffés y vont de toute leur énergie. L'arbre frémit, résiste et oscille, penche un ton petit peu puis se replace sur son socle, comme s'il avait peur de mourir. L'un des bûcherons pousse le géant avec une perche de douze pieds, sa "mesure". L'autre place le taillant de sa hache dans le joint créé par les dents d'acier. Le roi vaincu frissonne et s'abat comme un tonnerre. Le sol vibre. Des oiseaux s'envolent. Une poussière blanche aveugle..."

Plus loin un linceul vient de repartir après avoir donné un godendard "défatigué" à une équipe. Les hommes regardent le soleil. C'est l'heure du repas. Les premiers arrivés à la pile déjà haute de billes cordées allument un petit feu. On ouvre les boîtes à provisions. Et si l'un mange!

Porc salé froid, en "oreilles" jaunes et si croquantes; haricots gras: de l'or mou; pains riant de toute leur mie; melleuse épaisse comme des larmes de nègres; gâteaux bedonnants comme des capucins... Tout disparaît en un tour de mâchoires. Après une heure de repos les groupes reprennent le travail. Dans les fourrés les branches coupées, inutilisées maintenant meurent petit à petit. La séve les parfume en séchant. Près du feu éteint un renard furtif dans les plats renversés.

Sans arrêt et jusqu'à la brunante les arbres s'écroulent. Une trouée immense se fait dans la forêt vierge. Demain des colons y sèmeront leurs premiers grains de blé. Une jeune femme préparera des langes en regardant courir des lièvres.

Et dans la nuit froide, après le retour au campement, j'entends encore Joseph Jean, revenant des écuries et entonnant pour la centième fois:

"C'était une vache aux grands yeux bleus!..."

Adolphe NANTEL

qui est pourtant un des piliers de ce mouvement nouveau, brillait par son absence. Pourquoi? Serait-ce, par hasard, parce que monsieur Edouard Lacroix devait y prononcer un long discours? C'est fort possible, car ce n'est un secret pour personne que monsieur Edouard Lacroix n'aime pas les gens cultivés. Toutefois, c'est là une manifestation que l'harmonie absolue, si nécessaire au succès d'un mouvement quelconque, ne règne pas en maîtresse au sein du Bloc.

L'homme aux grands gestes, le fécond pérorer, mieux connu sous le nom de Maurice le Noblet Duplessis, s'est insurgé, dimanche der-

Le camp des Lutins, oeuvre de fée!

Tout assainissement de la jeunesse citadine retombe par ricochet sur l'état de la province. Il y a lieu de sonder cette vérité plus que jamais, aujourd'hui où, par suite des conditions forcément anormales d'alimentation et d'éducation, la santé morale et physique des jeunes incline à décroître. Tout récemment, "Relations" ne citait-il pas des statistiques plus qu'éloquentes sur la recrudescence de la criminalité infantile? Il convient que l'on s'attarde à ce fait, car ces écarts de la conscience chez les jeunes, ces déviations du sens moral, de pair avec une baisse constante de la santé, même s'ils constituent un assez peu redoutable désordre pour aujourd'hui, ne manquent pas de prolonger leur effet demain, quand l'âge adulte n'aura fait qu'empirer les poussées perverses chez ces délinquants en herbe.

L'une des causes maitresses de cette poussée du crime chez les générations neuves, c'est la mise au vif des nerfs, conséquence d'années interminables écoulées en des milieux nuisibles à la croissance et à la formation. Aussi est-il une nécessité aiguë de soustraire l'enfant aux limites urbaines, pour lui assurer une prise de contact avec la création et avec une vie plus conforme à la nature. Ce besoin impérieux a suscité la naissance de nombreuses organisations dont la lumière, si elle vacille trop malheureusement sous le boisseau, n'en éclaire pas moins les jeunes en montée: placement des orphelins chez les villageois, camp d'été Bruchési, camps scouts, camps de diverses institutions d'enseignement, — dont le camp Grasset au lac Gémont, — etc. Parallèlement à ces oeuvres, s'écroulent néanmoins son cachet propre, se développe l'oeuvre des Lutins.

C'est aux confins de Saint-Emile, dans le comté de Montcalm, à quelque 60 milles de la métropole, que l'abbé Achille Lachapelle, du collège de l'Assomption, a réalisé son plan de rajunissement... des jeunes. Si le scoutisme, en raison de son origine étrangère et du nouveau de sa facture, a suscité des défiances lors de ses débuts canadiens, le Camp des Lutins, pourtant en contact par bien des points avec l'oeuvre scout, s'est édifié dans le calme, tel qu'il sied à une oeuvre de paix. Comme le scoutisme, et comme toute oeuvre centrée autour de la "vie de camps", l'oeuvre des Lutins synthétise le mot de Baden-Powell: "out-of-door training". Elle est bien en effet une éducation, un réel entraînement au métier d'homme; elle est par contre une échappatoire grande ouverte vers la vie au plein air, une note goûtée dans l'enchantement de la nature. En somme, avec les nécessaires adaptations à la mentalité canadienne, et dans un but essentiellement contraire à celui de Rousseau, elle applique la conception du philosophe sur le "retour à la nature", et se fait ainsi un atout de relèvement et de renforcement pour la société.

Eblouis devant l'étonnement quotidien des feux de camp, emportés dans l'emballage des grands jeux ou rafraîchis par les ébats au lac voisin, saisis par le sérieux des travaux pratiques, soumis à la régularité d'un horaire bien tracé, mais fidèles surtout à la prise de sang journalière par la messe en commun, les Lutins se forment paisiblement à leur tâche d'homme et se forgent une mentalité de sincérité, d'honneur et de christianisme vécu. Bien qu'il soit piquant de les apercevoir en groupe, avec leur chemise kaki, leur coiffure écossaise et leur culotte bleu marin, il ne faudrait pas croire à la tyrannie de l'uniforme. La semaine entière, la loi des Lutins assure pleine liberté au vêtement; le dimanche seul exige pour son respect le port de l'uniforme. Ainsi se trouve cultivé le souci des valeurs profondes.

Au camp des Lutins, comme en toute société naturelle, la hiérarchie prime. Aussi, bien que la popote en excursion et l'ironie des plats qu'ils laissent plein essor à l'esprit d'initiative, chacun sait là-bas qu'il faut obéir avant de commander. Les Loups (8 à 10 ans) aspirent à la prestance des Chevaliers (11 à 15 ans), et ceux-ci s'inspirent après le prestige des Chevaliers (16 à 20 ans). Chaque groupe vise son idéal propre: "De notre mieux", "Sois fidèle" ou "Servir". Cependant, au lieu d'ouvrir le chemin à la jalousie, chacun tente d'égaliser le prochain et de monter; c'est ainsi qu'est assuré, au lieu d'un entraînement à l'envie et à la rancœur, un entraînement au progrès personnel.

Si, toujours avec la même valeur éminemment formatrice de l'âme et du corps, cette vie en commun dans les herbes, les bois et les eaux, prolonge son effet de rénovation juvénile, c'est grâce à de multiples camps de facture similaire éparpillés par tout le Québec, plus spécialement au creux des vallonnements laurentiens. Par cette heureuse tactique, l'on parvient à réaliser le motto adopté par tout ceux soucieux de maîtriser l'avenir: "s'emparer de la jeunesse".

André F.

"Don Quichotte ouvre son troisième front"

Monsieur Maurice Duplessis, que l'on pourrait, à bon droit qualifier du titre de "Don Quichotte canadien" ne manque jamais une occasion d'enfourcher sa Rossinante pour la défense de l'autonomie. Son plus récent exploit est sa supplique à Monsieur Churchill. Pendant que les Alliés envahissent la Sicile, notre chevalier du paradoxe, lui, opérant un débarquement dans les champs fédéral et international. Ne se sentant pas pris au sérieux par le peuple lorsqu'il parle des bienfaits de son administration, Monsieur Duplessis croit bon de détourner l'attention et d'emprunter à son ami Paul Gouin cette fausse-clé de l'autonomie que tous deux croient propre à crocheter la serrure de tous les problèmes politiques.

Dans leur "candeur naïve", ces deux prétendus champions de l'autonomie croient encore réussir en flattant les instincts du peuple et en soulignant ses passions. Pauvre autonomie! Quel abus en fait-on?

A entendre Duplessis, et autres de même farine, on croirait que les libéraux ont constamment sacrifié l'autonomie de la Province, ont délaissé les fonds publics, vendu et revendu nos ressources naturelles pour des chansons aux Américains, etc., etc., sans ne jamais rien faire de bon ni de constructif.

Si cela était vrai des gouvernements libéraux, auxquels fut confiée, pendant plus de quarante années consécutives, l'administration de notre province, il faudrait conclure que les électeurs du Québec sont plus que bornés pour avoir mis près d'un demi-siècle à s'apercevoir qu'ils étaient mal administrés.

D'autre part, si après avoir eu l'opportunité d'essayer, en 1936, un nouveau régime conçu par Monsieur Paul Gouin mais dirigé par Monsieur Maurice Duplessis, les électeurs ont renvoyé sans raison les députés de l'Union Nationale après seulement trois ans de mise à l'épreuve, il faudrait conclure que notre population a été bien ingrate et bien mal avisée de renvoyer les seuls être capables de sauver les Canadiens-français de tous leurs maux, et qu'elle a donné une nouvelle preuve de son manque de jugement manifestement incurable?

Mais tel n'est pas le cas. En se débarrassant de Maurice Duplessis après seulement trois ans de service en écrasant les députés et les ministres de l'Union Nationale au point que ceux-ci perdirent non seulement leur portefeuille mais aussi quelques-uns leur siège et leur dépôt, le peuple avait des raisons non seulement sérieuses mais péremptoires. Nous nous refusons à croire que notre population puisse être aussi bête que veulent nous le faire croire les gens de l'Union Nationale et du Bloc Populaire.

Les électeurs de la Province de Québec savent fort bien que si Gullotin n'a pu détacher son nom de son invention, Duplessis lui, ne pourra jamais détacher le sien de son administration qui passera dans l'histoire comme le régime le plus néfaste que la Province ait connu "depuis la Confédération".

Tant il est vrai que les "Canayens ne sont pas des fous".

l'abolition de la taxe de vente. Mais n'avait-il pas fait cette même promesse à l'électorat au lendemain de son mariage avec Paul Gouin? Et durant ses trois années de malsaine administration, puisque cette taxe était pernicieuse ainsi qu'il le pro-

(Suite à la deuxième page)

Biographie du général Giraud

Par M. François Brière, ancien consul de France à Boston et chef de publicité de la Mission Militaire Française aux Etats-Unis.

Henri-Honoré Giraud est né le 18 janvier 1879 à Paris dans le 7ième arrondissement. Ses parents étaient issus de la bourgeoisie. Il fait ses études au Lycée Louis le Grand, où il a comme condisciple Paul Reynaud, qui devait être plus tard Président du Conseil en France.

En 1898 il entre à l'École de St-Cyr. Il en sort 3 ans après sous-lieutenant au 4ème Régiment de Zouaves. Il part pour la Tunisie où il reste 7 ans en garnison à Bizerte puis à Tunis. C'est ainsi qu'il fait la connaissance du pays où il va avoir à combattre plus de 40 ans après.

En 1908 il rentre à Paris. Il est admis à l'École Supérieure de Guerre. Quand il a obtenu son brevet de l'École de Guerre il est nommé à l'Etat Major du 9ième Corps d'Armée, puis à Tours à l'Etat-Major de la Première Brigade de Cuirassiers.

Nommé capitaine il est renvoyé en Afrique au 4ème Zouaves.

A la déclaration de guerre de 1914 le régiment du capitaine Giraud est immédiatement envoyé en Belgique. Le 28 août 1914, près du village de Guise, en chargeant à la baïonnette et à la tête de ses hommes, le capitaine Giraud tombe la poitrine percée d'une balle. Ses hommes, en revenant en arrière disent qu'il est mort. On dresse l'acte de décès et on prévient sa femme.

Mais Giraud n'est pas mort. Il a été ramassé par les Allemands et envoyé dans un hôpital à Origny. Le 7 octobre, à peine guéri, il s'évade de l'hôpital en compagnie d'un autre officier, le capitaine Schmitt. Ils se procurent des vêtements civils. Mais ils sont repris et ramenés à Origny. Le 15 novembre, ils s'enfuient de nouveau, et arrivent à Saint-Quentin. De là, ils passent en Belgique. La police allemande est sur leurs traces. Pendant plusieurs mois, ils travaillent en Belgique à divers métiers: garçons d'écurie, employés chez un marchand de charbon, garçons de restaurant. Finalement ils se font engager tous les deux dans un cirque ambulatoire. Ils arrivent à Bruxelles où ils se séparent pour ne pas se faire remarquer. Les blessures de Giraud se rouvrent. Un médecin qu'il va voir le met en rapport avec la fameuse Miss Cavell. Edith Cavell prépare avec soin l'évasion du capitaine Giraud et du capitaine Schmitt, qui a rejoint son camarade. Grâce à elle, ils franchissent la frontière hollandaise. Les Allemands tirent sur eux. Schmitt est blessé. Giraud porte son camarade jusqu'à Flessingue. Ils sont sauvés! Quelques mois plus tard Edith Cavell est fusillée par les Allemands.

En février 1915, Giraud débarque en Angleterre, puis en France, où il reprend aussitôt du service. Il est nommé commandant et demande à rejoindre son régiment, le 4ème Zouave.

A la tête de son bataillon, le commandant Giraud s'empare le 24 octobre 1917 du fort de la Malmaison, tenu par la Garde prussienne. En 1918, au moment de la victoire, le commandant Giraud a été cité cinq fois à l'ordre de l'Armée.

Après une courte mission militaire à Constantinople et un séjour à l'Etat-Major de Paris, Giraud est renvoyé au Maroc où le Maréchal Lyautey le réclame. Il prend part aux opérations de pacification du Maroc au sud de Marrakech et il est cité pour la sixième fois.

Il est nommé lieutenant-colonel et commande un régiment de Tirailleurs. Quand commence la guerre du Rif, en 1925, il subit avec son régiment le premier choc d'Ad-el-Krimm. Près de Taza le colonel Giraud reçoit une balle qui entre par la cuisse droite, tue le cheval sur lequel il était monté et ressort par la cuisse gauche. C'est de cette blessure que le général Giraud garde encore aujourd'hui une jambe raide.

Quelque mois plus tard c'est la victoire sur Abd-el-Krim. C'est le régiment de Giraud qui reçoit la reddition du chef rebelle.

En 1920 il est nommé professeur d'infanterie à l'École de Guerre. Il a pour élève le futur général de Gaulle.

En 1930 il est nommé commandant en chef du sud Marocain. C'est la région où subsiste la dernière résistance des Berbères guerriers contre la colonisation française. Le commandant Giraud entreprend la pacification de cette région. Dans une campagne demeurée célèbre il s'empare du Tafilalet. Il a sous ses ordres le légendaire capitaine de Bournezel. Avec la collaboration du général Catroux, qui commande une colonne dans le même régiment, il achève en 1933 la pacification du Grand Atlas. Un des derniers jours de la bataille, Giraud en faisant une reconnaissance en avion fait une chute dans la montagne. L'avion s'écrase au sol. Le général est grièvement blessé à l'épine dorsale. On le transporte dans une ambulance. Il refuse de se laisser évacuer. Il se fait attacher sur une civière, transporter sur le front de combat et il continue à diriger les opérations. On dresse la civière perpendiculairement au sol et Giraud, étroitement attaché, ne pouvant faire un mouvement continu à regarder la bataille et à donner ses ordres.

Quelques jours après, c'est la victoire sur les derniers rebelles et la pacification complète et définitive du Maroc.

En 1836 Giraud, général de corps d'armée, est nommé gouverneur de Metz.

A la déclaration de guerre on lui donne le commandement de la 5ième Armée.

En 1939, il est nommé membre du Conseil Supérieur de la Guerre.

Le 10 mai 1940, quand les Allemands envahissent la Hollande et la Belgique, Giraud qui est réputé le général le plus audacieux et le meilleur entraîneur d'hommes de l'armée française, est envoyé avec sa 7ième Armée à l'aile gauche de tout le dispositif allié. Il entre en Belgique, la traverse et arrive à la frontière hollandaise. Il est chargé d'empêcher de déborder par le nord l'armée allemande. Mais la rupture du front français au centre, à Sedan, compromet toute la manœuvre. Le commandement en chef français demande à Giraud de quitter sa 7ième armée et de venir essayer le miracle de redresser la situation sur la Meuse. Le 16 mai Giraud accourt. Pendant 3 jours alors que tout s'écroule autour de lui, il se bat, essayant de résister avec les débris d'une armée déjà battue aux divisions cuirassées allemandes.

Il reste si longtemps à son quartier général à Wassigny que les Allemands le cerment. Il s'en va avec 3 de ses officiers. Sur le point d'être pris ils laissent leur voiture, s'en vont à pied à travers la campagne en essayant de rejoindre les lignes françaises. Dans une ferme ils sont capturés par les troupes allemandes. Ils résistent avec leurs revolvers, mais sont bientôt obligés de se rendre. C'est le 19 mai, à 6 heures du matin.

Le général Giraud est amené d'abord à Bonn, sur le Rhin et quelques jours après à la citadelle de Koenigstein, dans la vallée de l'Elbe, où il va rester prisonnier de guerre pendant près de deux ans.

Les Allemands avaient réuni à Koenigstein tous les généraux français prisonniers — plus d'une centaine. Giraud était devenu le chef moral de cette communauté. Dès le premier jour de sa captivité il s'est mis à préparer son évasion. Grâce à un code secret, il a réussi à correspondre avec sa femme et des amis en France. On a réussi à lui faire parvenir divers objets dans des colis de vivres truqués. Le 17 avril 1942, après de longs mois d'une minutieuse préparation, Giraud s'évade. Il descend le long de la muraille de la citadelle de Koenigstein avec une corde de 42 mètres et s'enfuit dans la campagne. Un ami qui lui avait été envoyé de France lui apporte à un rendez vous qui avait été fixé à l'avance, des vêtements civils et deux faux papiers. Giraud prend le train et se promène pendant six jours de trains en trains en Allemagne pour égarer les recherches et réussit finalement à passer en Suisse par la montagne et de là à gagner la France non occupée, le 24 avril, à midi.

Les Allemands, furieux de son évasion, demandent au gouvernement de Vichy de persuader le général Giraud de se rendre, et de retourner en Allemagne. Le traitre Laval, ose demander cela au général Giraud qui refuse. Les Allemands promettent, si Giraud accepte de revenir en Allemagne, de libérer de nombreux prisonniers français. Giraud répond qu'il n'a pas confiance dans la parole de l'Allemagne.

Il se réfugie à Lyon avec sa femme. La police de Vichy et la Gestapo le surveillent. Il entre en rapport avec des patriotes français qui préparent un soulèvement contre Vichy en Afrique du Nord. L'opération combinée du soulèvement patriotique français en Afrique du Nord et du débarquement des forces américaines est minutieusement préparée depuis mai 1942. Giraud échappe à la surveillance de la police française et se cache près de Marseille. Le 6 novembre il quitte la France à bord d'un sous-marin allié. En pleine mer un hydravion vient le chercher et le mène à Gibraltar puis à Alger. Pendant ce temps le débarquement américain a lieu.

Le soulèvement patriotique s'est effectué comme prévu, plus ou moins réussi selon les endroits. Le général Giraud prend d'abord le commandement en chef de l'armée d'Afrique pendant que l'amiral Darlan, d'accord avec les Américains, garde le pouvoir civil. A la mort de l'amiral Darlan, le 24 décembre 1942, le général Giraud prend le pouvoir en Afrique française. Il déclare qu'il n'a qu'un seul but — faire la guerre! Son armée n'a ni armes modernes ni équipements. Giraud réunit néanmoins avec les seules troupes françaises à tenir aux Allemands en Tunisie et à les empêcher d'avancer vers l'Ouest pendant que les armées alliées opèrent leur concentration. Puis, quand les armées alliées prennent leur place au combat, l'armée française de Giraud, forte de 80,000 combattants, tient un secteur important sur le front. Elle prend part à toutes les batailles héroïquement et sa part est grande dans la victoire finale.

Ses pertes ont été lourdes — 16,000 hommes (tués, blessés, disparus). Actuellement, le général Giraud prépare avec l'appui des armes modernes envoyées par l'Amérique, une armée française moderne de 300,000 hommes qui aidera à la libération de l'Europe.

Il a fait un accord avec le mouvement de la France combattante du général de Gaulle, pour l'unification de toutes les forces françaises libres.

Le gouvernement Godbout et la sécurité sociale

L'honorable Adélard Godbout recevait à dîner ces jours derniers, un groupe de spécialistes de la sécurité sociale réunis en congrès à Montréal sous les auspices du Bureau International du Travail, lequel est un organisme de la Société des Nations. Ces délégués de pays étrangers, parmi lesquels se trouvait sir William Beveridge, ont pu ainsi se renseigner à bonne source sur les progrès qu'a faits la sécurité sociale dans la province de Québec, sous l'impulsion du gouvernement actuel. L'occasion était bonne de faire connaître à ces économistes et à ces sociologues étrangers l'œuvre de longue prévoyance des administrations libérales qui ont donné au Québec, dans le passé, la charte sociale que le gouvernement Godbout a perfectionnée et mise au point.

On entend beaucoup parler, ces temps-ci de sécurité sociale, par quoi l'on entend un ensemble de mesures d'ordre économique et social qui assurent aux classes populaires, en premier lieu, la sécurité que donne un emploi assuré et raisonnablement rémunéré et, en second lieu, une protection contre les épreuves inévitables de l'existence: la maladie, l'invalidité, le chômage, la vieillesse. Si l'espace disponible le permettait, l'on pourrait faire ici un relevé complet de toutes les mesures législatives qui, dans la province de Québec, contribuent à donner à la population la sécurité sociale ainsi comprise. Leur adoption n'a pas attendu la guerre ni la publication du plan Beveridge. La prévoyance du gouvernement de M. Godbout et de ceux qui l'ont précédé a donné depuis longtemps à notre province une législation sociale progressive qui en a fait une pionnière dans ce domaine, comme ont pu s'en rendre compte l'autre jour les invités du premier ministre.

A la question: "Quelle est la loi de sécurité sociale la plus progressive de la province de Québec?" certains seraient sans doute portés à répondre que c'est la législation, toute récente, qui pourvoit à l'assurance-maladie. Il s'agit là, en effet, d'une loi progressive et dont l'adoption dans Québec correspond à l'évolution des idées; c'est la principale législation préconisée par le nouveau ministre provincial du Bien-Etre social, dont la création même fut, à son heure, un geste de prévoyance du gouvernement Godbout.

Mais la sécurité sociale ne tient pas uniquement à l'existence de mesures propres à assurer les soins médicaux aux malades. Un gouvernement n'a pas accompli son tout son devoir, dans le domaine de la sécurité sociale, lorsqu'il a assuré des pensions aux vieillards indigents, aux mères nécessiteuses, aux aveugles, c'est-à-dire lorsqu'il a garanti, au moyen de versements en argent, le minimum de bien-être auquel tout être humain a un droit strict. Ces mesures ne bénéficient qu'à un petit nombre de gens, à une minorité, par rapport à l'ensemble de notre population.

La véritable législation sociale est celle qui établit solidement, dans le domaine économique, la base même de la sécurité sociale, c'est-à-dire la permanence du travail, la reconnaissance des droits des travailleurs, la paix dans les relations entre le Capital et le Travail. C'est pour cela que les sociologues reçoivent l'autre jour par M. Godbout un entendu citer comme un exemple typique de la législation sociale progressive du Québec, la loi des contrats collectifs. Il ne s'agit pas là, dira-t-on peut-être, de sécurité sociale. Qu'on le demande plutôt aux ouvriers!

Le travailleur industriel canadien-français, tout comme le cultivateur, tout comme le collet blanc, a la fierté légitime qui est le trésor par le fruit de son travail. Ses aptitudes, son intelligence, son amour du travail, son initiative sont les instruments de sa sécurité sociale présente et future et il entre dans la vie avec l'ambition d'assurer lui-même cette sécurité. La législation qui améliore les conditions de travail, qui assure la juste rémunération du travail, qui favorise le perfectionnement technique de l'ouvrier, qui lui donne le droit de faire entendre ses revendications, qui le protège contre les empiètements du capital, qui garantit la liberté d'association dans les groupements syndicaux — cette législation est essentiellement une législation de sécurité sociale, puisqu'elle établit les bases sur lesquelles peut s'élever solidement le progrès de la masse de la population.

Cette législation industrielle et sociale existe depuis longtemps dans la province de Québec et l'honorable M. Godbout pouvait avec raison la citer en exemple aux sociologues de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Amérique du sud. Si la province de Québec peut ainsi faire montre aujourd'hui, devant les étrangers, de son esprit pionnier, c'est que la prévoyance de son gouvernement avait préparé de longue date l'état de choses dont elle bénéficie aujourd'hui.

La prévoyance est le principe directeur de la politique du gouvernement Godbout, qui a eu la tâche, extrêmement difficile et souvent ingrate, de diriger les destinées de la province de Québec durant la période de profonds bouleversements qu'est la guerre. Cette politique de prévoyance est conçue à la fois en vue des besoins immédiats du présent et de ses répercussions, dans l'avenir, sur l'essor du peuple canadien-français en Amérique du nord. Mais cela évoque des lendemains sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

La clinique des rumeurs

(Contribution de la Colonne Canadienne)

DANGER DE L'OPTIMISME EXAGERÉ

Il y a un an, quelqu'un qui aurait affirmé que le moral de la population allemande s'effritait rapidement et que la révolution était imminente dans le Reich, aurait été considéré par la plupart d'entre nous comme un optimiste doué de beaucoup d'imagination.

Mais depuis quelque temps la situation a bien changé et l'expression "débacle nazie" a pris une nouvelle signification. On en parle si souvent que même les esprits les plus pondérés commencent à se demander si la révolte tant désirée n'est pas sur le point de se produire dans cette Allemagne qui avait rêvé de dominer le monde. Disons tout de suite qu'il serait excessivement dangereux de se laisser aller à un excès d'optimisme, même si nos armées connaissent aujourd'hui des succès qui font présager la chute certaine de l'odieux régime nazi.

Naturellement, nous pouvons croire que le moral des Boches est beaucoup moins solide depuis que nos aviateurs pilonnent sans cesse leurs grandes cités et leurs industries de guerre, que les Russes les ont arrêtés dans leur avance vers le Caucase et que nos troupes ont annihilé leur armée africaine, mais les Allemands sont des gens bien disciplinés et ils ne sont certainement pas encore disposés à abandonner la partie et à se rendre sans condition.

Malgré l'ardent désir que nous avons tous de voir se terminer la turberie, nous devons éviter de nous endormir dans une fausse sécurité et de relâcher notre vigilance. Les revers subis par l'axe depuis quelques mois sont loin d'avoir paralysé ses moyens et nous pouvons nous attendre à voir se dérouler de furieux combats avant que les chefs nazis admettent la défaite. L'excès d'optimisme qui se manifeste chez certains d'entre nous est souvent inspiré par des rumeurs dont il faut se défier souverainement si nous ne voulons pas être les dupes de nos ennemis. Ceux-ci ne demanderaient pas mieux que de nous voir nous reposer sur nos lauriers car cela leur donnerait le temps de se ressaisir et de reprendre l'avantage qu'ils ont perdu.

Les rumeurs, quelles qu'elles soient, doivent toujours nous inspirer de la défiance, car elles travaillent invariablement contre nos intérêts.

En voici quelques spécimens qui démontrent bien que nous avons raison de nous méfier de cette sorte de propagande insidieuse.

Une rumeur: "Ce sont les ouvriers qui versent à l'état la plus forte proportion de l'impôt sur le revenu."

La vérité: Voici ce que dit à ce propos M. A.-H. Rowland, inspecteur de l'Impôt à Montréal: "Cela est contraire à la vérité. Il est vrai que les ouvriers paient maintenant l'impôt, mais il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'échelle de l'impôt payé par les individus, depuis 7% jusqu'à 98% pour les gens dont le revenu dépasse \$100,000, pour se rendre compte que cette échelle a été graduée dans le but de distribuer le fardeau des taxes équitablement sur toutes les classes de la société, suivant les moyens et les obligations. Dans le cas de petits revenus, où les gens ne font pas d'économies approuvées et acceptées par le gouvernement, une proportion substantielle de l'impôt sera remboursée avec intérêt après la guerre. D'autre part, le petit salarié ou l'ouvrier prévoyant qui paye déjà de l'assurance ou s'efforce d'amortir une hypothèque sur sa maison se voit libéré d'une partie de l'impôt obligatoire. Bien plus, si un contribuable de moyens modestes a de la maladie dans sa famille, il peut déduire de son revenu imposable les frais médicaux dépassant cinq pour cent de ce même revenu."

"Pour parler franchement, la majeure partie des impôts est payée par les grosses compagnies ou corporations. Ce n'est pas que les contributions des petites gens soient sous-estimées, au contraire, car elles forment dans leur ensemble un montant fort imposant à appliquer à notre effort de guerre."

Un autre rumeur: "L'Allemagne est en train de perdre la guerre."

La vérité: "L'Allemagne est en train de perdre la guerre." C'est ce que disent les experts militaires de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Amérique du sud. Si la province de Québec peut ainsi faire montre aujourd'hui, devant les étrangers, de son esprit pionnier, c'est que la prévoyance de son gouvernement avait préparé de longue date l'état de choses dont elle bénéficie aujourd'hui.

La prévoyance est le principe directeur de la politique du gouvernement Godbout, qui a eu la tâche, extrêmement difficile et souvent ingrate, de diriger les destinées de la province de Québec durant la période de profonds bouleversements qu'est la guerre. Cette politique de prévoyance est conçue à la fois en vue des besoins immédiats du présent et de ses répercussions, dans l'avenir, sur l'essor du peuple canadien-français en Amérique du nord. Mais cela évoque des lendemains sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Rôle important des arts paysans

"Les arts paysans auront un rôle capital à tenir dans l'économie d'après-guerre", a déclaré, l'autre jour, M. Georges Bouchard, sous-ministre adjoint de l'Agriculture à Ottawa. Lorsque nous aurons à faire face à l'après-guerre, il se peut fort bien que, ce que nous faisons aujourd'hui par loisir, devienne absolument nécessaire pour aider à boucler le budget familial sur la ferme. M. Bouchard parlait ainsi aux quelque 350 membres des cercles de fermiers du district agricole régional de Rimouski, réunies en cette ville, à l'occasion de la journée d'études de la Fédération qui comprend les 56 cercles fondés dans les comtés de Rimouski, Rivière-du-Loup, Matane et Matapédia.

Le sous-ministre adjoint de l'Agriculture, qui a présidé à la fondation des premiers cercles dans la province de Québec, a félicité les fermiers du bel esprit d'entraide mutuelle qui les anime. Il les a exhortés à poursuivre leur œuvre bienfaisante en donnant un essor encore plus considérable aux arts domestiques.

La journée s'est tenue sous la présidence conjointe de Mme Cyrille Huppé, de Rimouski, présidente de la Fédération, et de M. J.-N. Albert, agronome régional, qui parla au nom du ministère provincial de l'Agriculture.

Dans l'après-midi, son honneur le maire, M. Paul-Emile Gagnon, a souhaité la bienvenue aux cercles. Ont aussi adressé la parole, outre M. Georges Bouchard, M. F. Jean, président de la Chambre de commerce des jeunes de Rimouski, M. J.-E. Lemire, directeur du service de propagande, au ministère provincial de l'Agriculture, M. J.-N. Albert a présenté les orateurs.

Au cours de la séance du matin, Mlle Anne-Marie Vaillancourt, directrice générale des cercles de la province, a été la conférencière principale. Mlle Vaillancourt a félicité les délégués des 56 cercles régionaux d'avoir répondu à l'invitation des organisatrices. Elle a défini le rôle et le but d'un cercle de fermières. Ces groupements, au nombre de 850 dans la province et groupant plus de 40,000 fermières, poursuivent dans leur paroisse une œuvre sociale et d'entraide mutuelle.

Mlle Vaillancourt a fait quelques mises au point au sujet de l'automatisme des cercles qui, soit dit en passant, doit être totale.

La prochaine journée d'études de la Fédération sera tenue encore l'an prochain à Rimouski, mais cette fois en même temps que l'exposition des cercles, dont le programme a été défini.

L'église protestante contre les déportations

"Libération", hebdomadaire clandestin des mouvements unis de résistance, donne, dans son numéro du 6 avril, les extraits d'une lettre que le cardinal-archevêque de Malines et les évêques de Belgique ont adressé le 15 mars au clergé et aux fidèles de leurs diocèses:

"... Entre-temps, se poursuit implacablement ce qu'on appelle la "mobilisation de la main-d'oeuvre belge", c'est-à-dire la mise au travail forcé de notre population au service de l'Allemagne en guerre..."

"Ces mesures de réquisition humaine sont absolument injustifiables; elles violent le droit naturel, le droit international et la morale chrétienne. Elles ne tiennent compte d'aucune considération: ni de la dignité et de la liberté essentielles de la personne humaine, annihilée par la contrainte, les menaces et de graves sanctions; ni du bien et de l'honneur des familles, douloureusement blessées par la dispersion violente de leurs membres; ni de l'intérêt suprême de la société qui souffrira fatalement par suite des sentiments de colère et de sourde haine semés dans des milliers et des milliers de coeurs oppressés. La contrainte des corps et des volontés est grave, plus grave encore la violence faite aux consciences. On oblige les citoyens belges à coopérer, directement ou indirectement, aux préparatifs militaires de la puissance étrangère qui fait subir injustement à leur patrie un régime d'occupation très dure, et ne donnant pas la moindre assurance quant à son avenir."

"On nous dit que ces mesures sont nécessaires pour protéger la civilisation européenne. Seulement est-ce défendre la civilisation, n'est-ce pas plutôt l'anéantir que d'appliquer des procédés qui violent les principes essentiels de toute la civilisation? "La raison humaine et la morale chrétienne condamnent et flétrissent ces procédés indignes et barbares; toute collaboration à l'exécution de ces mesures est gravement illicite en conscience. Les nations civilisées, si elles en sont informées, ne peuvent manquer d'exprimer leur réprobation profonde..."

† Joseph-Ernest, cardinal van Roey, archevêque de Malines
† Louis-Joseph, évêque de Liège
† Honoré, évêque de Gand
† Henri, évêque de Bruges
† Louis, évêque de Tournai
† André-Marie, évêque de Namur.

Terreur anti-nazie

L'action contre l'ennemi et les traîtres prend chaque jour en France des proportions de plus en plus grandes.

De Paris, on apprend que plusieurs attentats furent commis récemment contre les soldats nazis. Rue Brugnel, dans le XVIIe arrondissement, une grenade fut lancée contre un hôtel réquisitionné par les Allemands. Trois officiers furent blessés. Boulevard Rochechouart, des soldats allemands ont été grièvement blessés par des coups de feu tirés par des inconnus.

A Gennevilliers, un pétard placé contre le pylône d'une ligne de haute tension fit explosion. Il y eut des dégâts matériels importants.

A Lyon, presque chaque jour, du sabotage est commis au moyen d'explosifs contre les immeubles de personnes accusées de collaboration avec l'axe par les organisations de résistance.

Et dans toute la France, la liste d'actes de sabotages s'allonge tous les jours. En Savoie, en l'espace d'un mois, 122 actes furent commis.

Les traîtres sont soumis à des représailles impitoyables. Le Dr Michel Guerin, Secrétaire Général du Parti Populaire Français, pour le département de la Vienne, fut assassiné le 1er mai à Poitiers à coups de couteaux par quatre patriotes qui réussirent à s'enfuir.

Le 14 mai, Din, Maire de Pierrefitte, transfuge du parti communiste, fut abattu dans la rue à coup de revolver.

Deux juges français dont le Président d'une cour de Seine-et-Marne ont été tués pour avoir condamné des Français à mort.

On chuchote que...

(Suite de la première page)

clame, pourquoi ne l'abolissait-il pas? Allons, ce monsieur fera flèche de tout bois pour se valoir des votes, il distribuera les promesses à gratuité, il harcèlera l'adversaire des plus injustes accusations, mais au lendemain du scrutin, ses promesses seront du domaine des rêves... elles ne seront jamais réalisées. Pour bien décocher au chef de l'opposition le qualificatif qui lui convient, il suffit de dire: "Quel fareeur!"

Monsieur Maxime Raymond ne fit pas preuve de bravoure lors des élections du comté d'Outremont. Il ne présente pas de candidat, mais dans l'ombre de son cabinet, il jeta son dévolu sur le jeune Drapeau qui s'offrit comme bouc émissaire et alla mordre la poussière de la défaite aux mains du Général Lafloèche. Dans Stanstead, M. Raymond gagne en audace en choisissant, comme deuxième victime, Monsieur Armand Choquette. Cependant, il met à jour ses craintes de décembre dernier en faisant balader sur les tribunes populaires, — non à titre de "candidat des concertis", mais bien comme orateur, le même jeune Jean Drapeau. Mais tous ces mécontents, tous ces hommes, jeunes ou vieux, qui brandissent le fanion du Bloc Populaire, n'agissent toujours que par dépit et n'en seront quittes, au lendemain du jour de scrutin, que pour les efforts vains qu'ils auront faits.

L'AVENIR DU NORD publié par L'Avenir du Nord Cie, Liée, imprimé par J.-H.-A. Labelle, Limitée

SERVICE SELECTIF NATIONAL Quatrième Ordonnance Touchant l'Emploi Obligatoire Indications à certain patrons et employés La présente Ordonnance s'applique à tout jeune homme âgé de 16, 17 ou 18 ans, qui est employé à l'une des occupations spécifiées dans cet avis. L'Ordonnance vise également leurs employeurs. A. But: L'Ordonnance pourvoit au transfert, des jeunes gens visés, à des emplois plus importants pour l'effort de guerre du Canada. Les transferts seront effectués en fonction de l'état de santé et des conditions de famille de ces jeunes gens. B. JEUNES GENS CONCERNÉS: Tout jeune homme employé à l'une des occupations spécifiées, et qui a 16 ans, mais non encore 19 ans, révolus, est sujet aux dispositions de cette Ordonnance. C. JEUNES GENS QUE CONCERNE L'ORDONNANCE: L'Ordonnance s'applique aux jeunes gens ci-dessus décrits, lorsqu'ils sont employés à l'une des occupations suivantes: (1) Tout emploi se rapportant directement ou indirectement aux occupations suivantes: (a) salons de barbiers et de beauté; (b) distillation de boissons alcooliques; (c) la teinturerie, le dégraissage et le repassage, les bains, les services de guides, le tirage des chaussures; (d) les amusements, y compris, mais non exclusivement, les théâtres, les agences de films, les entreprises cinématographiques, les clubs, les allées de quilles, les salles de billard; (e) l'exploitation de salons pour crème glacée ou bars pour rafraichissements; (f) la fabrication de plumes et de fleurs artificielles, de gomme à mâcher, de vins, de dentellerie, de cartes de souhaits, de bijouterie; (g) magasins de détail; (h) la production industrielle de statues et d'objets d'art; (i) fleuristes de détail et de gros; (j) vente au détail de bonbons, de tabac, de livres, de journaux; (k) vente au détail de véhicules automobiles ou de leurs accessoires; (l) vente au détail d'articles de sport ou d'instruments de musique; (m) postes de débit d'essence et services connexes; (n) tavernes, débits de spiritueux, de vin et de bière. (2) Desserveurs (bus boys); ménage à la journée et nettoyage; vente de fourrures sur commande; professeurs de danse; laveurs de vaisselle; domestiques; portiers et chefs d'ascenseur (stairers); garçons d'ascenseur; entrepreneurs de pelouses et de terrains de golf; chasseurs d'hôtels (bell boys); porte-faix (autres qu'au service de chemins de fer); chauffeurs privés chauffeurs de taxis; garçons de table. D. Portée de l'Ordonnance quant aux étudiants: Les jeunes gens appartenant aux catégories d'âge mentionnées et actuellement employés, ne seront pas entravés quant à la reprise de leurs études à l'automne; mais les jeunes gens appartenant à ces catégories et qui travaillent au cours de leurs vacances actuelles doivent se conformer à l'Ordonnance. E. Marche à suivre: Tous les hommes ci-dessus désignés doivent se présenter à un bureau de Placement et de Service sélectif au plus tard le 24 juillet 1943. Ceux qui demeurent dans un centre n'ayant pas de bureau de Placement et de Service sélectif et qui sont trop éloignés pour se présenter personnellement à l'un de ces bureaux, peuvent d'abord écrire au plus proche bureau et attendre des instructions. F. Appels: Celui qui aurait des objections au transfert ordonné après l'entrevue, pourra en appeler à un tribunal d'arbitrage dans les sept jours après avoir reçu cet ordre. G. Peines: Des peines sont prévues pour les patrons qui, sans permis spécial, garderont ou prendront à leur emploi, après le 24 juillet 1943, un homme visé par les dispositions de cette Ordonnance. H. Autorité: Cette Ordonnance est rendue en vertu de l'autorité conférée au ministre du Travail par les Règlements du Service sélectif national (emplois civils) (C.P. 246 du 19 janvier 1943, avec ses modifications). Il est à conseiller aux patrons ou employés qui seraient dans le doute quant à la portée de cette Ordonnance en égard à certains cas, de communiquer immédiatement avec le plus proche bureau de Placement et de service sélectif. A noter que la troisième Ordonnance sur l'Emploi obligatoire, qui donne une liste d'occupations différentes de celle qui précède, vise que les jeunes gens de 16, 17 et 18 ans s'adressent au Service sélectif national. LE MINISTÈRE DU TRAVAIL HUMPHREY MITCHELL, Ministre du Travail A. MacNAMARA, Directeur du Service sélectif national DT-4-F

MA TERRE!

Ma terre ! je te vois, je te sens, je te touche. J'ai mis sur ta poussière odorante ma bouche ; Et dans le filet d'eau qui baigne tes troncs durs, J'ai bu ta force avec l'odeur des arbres mûrs.

MARGUERITE HENRY-ROSIER

La cuisine éthiopienne

Si nous nous intéressons tant soit peu à la cuisine éthiopienne, ce n'est pas à la cour du Négus que nous devons l'étudier. Celui-ci, en effet, possède un cuisinier qu'il a ramené de Paris.

Là nous trouvons le lit, une cuvette à eau, un coffre, une table d'osier tressé, basse et concave et le foyer. Les fourchettes et les cuillers sont inconnues. On extirpe du pot commun à l'aide du couteau un morceau. Une tranche de pain sert d'assiette.

Il y a des usages bien curieux et des préparations originales. Nous extrayons ce passage : "Les poulets qui rappellent les katakhis du désert égyptien, et sont aussi maigres, se cuisent généralement farcis d'aromatés, piments, herbes aux saveurs piquantes, etc. ; le zébu, sorte de boeuf, fournit sa viande que les Ethiopiens mangent souvent crue.

"Les poulets farcis avec des condiments très forts sont présentés à table, mais la peau est réservée aux femmes, les hommes n'en veulent pas. Il en est de même des chapelets d'oeufs trouvés à l'intérieur des poulets qui sont réservés également au beau sexe.

Tout de même, nous pensons que si les Italiens mettaient tant d'acharnement à conquérir l'abyssinie, ce n'était pas pour adopter la cuisine de ces régions.

Ne pas confondre...

Dans notre édition du 2 juillet, sous la rubrique "LUI" et la signature de Jehanne, apparaissait un court billet. Celui-ci n'était pas dû à la plume de celle qui nous accorde, chaque semaine, sa généreuse et si intéressante collaboration.

N.D.R.



L'oiseau divin

Du plus loin que je me souviens, j'entends déjà mon père qui, parfois, le soir, nous berçait en fredonnant : A la claire fontaine. — Musique enfuie. Années aussi, hélas !...

Donc, il se trouvait, dans la chanson, que l'eau était si belle, oh ! mais si belle, que l'amant douloureux éprouva l'irrésistible besoin de s'y plonger. Et comme il s'y baignait, des notes claires et joyeuses descendent jusqu'à lui. Elles venaient d'une cime, d'une branche, la plus haute sur laquelle un rossignol chantait d'amour :

"Chante rossignol, chante, toi qui as le coeur gai..." Et comme j'écris ces lignes, j'entends encore, si naïvement, si humblement plaintif, le vieux couplet de mon enfance. Et c'est toute la chanson — mi-élogue et mi-complainte, si l'on peut dire, — qui me revient à l'oreille et sur les lèvres. Or, voulez-vous que je vous procure la joie de l'entendre à votre tour ? Ecoutez la musique, — sorte de symphonie pastorale, — que je vous offre.

"J'ai entendu chanter, ce soir, le rossignol. Monté à la cime d'un chêne, à la lisière d'un bois, il jetait de là, sous la voûte lactée, son hymne brûlant et suave. L'arbre et l'oiseau étaient baignés, d'un côté, de clarté lunaire, et noyés, de l'autre, d'ombre nocturne. Et l'oiseau, au bout de sa branche, ressemblait à une larve suspendue. La lumière touchait sa gorge, et l'on voyait la palpitation sonore la faire battre sous la plume. Nul n'ignore que l'oiseau divin seul sait chanter. Les autres sifflent, gazouillent, mais n'ont point de registre. Ils ne possèdent que trois ou quatre notes égales, répétées sans inflexions. Lui, bien qu'il ne connaisse pas de ton ni de rythme, qu'on ne puisse pas écrire ce qu'il chante, il module sa berceuse, — car il ne chante qu'à la saison des nids, — il enfle, précipite les sons, traîne ou rompt la phrase, la pique de cris fluides, l'empliit de soupirs ou de sanglots pathétiques, monte et descend la gamme en quelques coups de gosier, respire enfin entre deux éclats, comme s'il sentait la valeur d'un silence subit... Et tout cela est pur, éclatant, facile..."

"Les pinsons, les chardonnerets, les merles, les loriot, les derniers surtout, sifflent à toute heure, s'appellent de taillis en taillis, se répondant comme des flûtes alternées. Certains jours, quand le soleil se lève plus rayonnant, ils ne peuvent plus se taire. Lui, aime le silence et l'ombre. Il dédaigne de répondre ou de jouter, il veut ébranler les échos des futaies. Le bruit, de l'homme, des bêtes et des choses s'est éteint — le bruit des créatures qui vivent et peinent le jour ; et les hôtes de la nuit, les petits chardonnerets, n'ont pas commencé encore leur maraude, ni les hiboux en chasse poussé leur ululement plaintif. Il prélude alors de sa voix de cristal... Chantant avec délice, avec passion, ivre d'espoir, perché au-dessus du nid fécond où sa femelle couve et réchauffe ses petits, il les couvre, il les inonde d'harmonie, des accents échappés de son coeur, afin de bercer l'une en sa tâche de vie, afin de verser aux autres, avec l'exemple, le goût et l'instinct de l'incomparable cantilène. Et, du dôme infini qui retentit, pour la rafraîchir, la rosée commence à distiller."

"On dit que nos enfants sont fils de nos pensées plus que de notre chair. Les mirages qui ont séduit nos yeux ou nos âmes les doivent enchanter, et tels que tentent les déserts ou les mers, attirés par un souvenir, éblouis par un nom, réalisent le rêve paternel."

"L'oiseau divin peut-être le sait-il ? C'est pourquoi il ne chante qu'au-dessus d'un berceau..."

N'est-ce pas que vous l'aimez cette musique champêtre ? Longtemps après, on reste pénétré de sa profonde mélodie. J'en parle à mon aise, puisqu'elle n'est pas de moi. Elle est de Pesquidoux. Le Pesquidoux du Livre de Raison. Ce gentilhomme terrien qui nous apprend, en autant de pastorales, pourquoi, par exemple, du geste du semeur nous disons qu'il est auguste, — et pourquoi encore il se dessine plus ou moins large, selon que les sillons s'éloignent ou se rapprochent et selon que le vent flotte comme une gaze ou se précipite en tourbillon. Geste symbolique, à la courbe elliptique, qui semble annoncer, dès avant leur naissance, la faucille qui fera tomber les blés grandis.

Et, c'est encore de Pesquidoux qui nous promène dans ses vastes domaines, nous présente chaque arbre, nous confie sa taille et son âge, s'arrêtant parfois à l'un d'eux, ému, hésitant, — mais il est le maître, — marque d'une entaille celui qu'à l'hiver le bucheron abattra.

Les chefs sont ainsi, au prix de leur coeur le plus souvent... De Pesquidoux — comme il finit joyeusement, ce nom-là — eh bien ! De Pesquidoux m'enchante. Sa simplicité, sa naïveté (qui est bonté), toute la poésie vraie qui va des choses à son âme ou de son âme aux choses, tout cela pénètre et apaise. Les champs, les arbres, les moissons, les oiseaux et les fleurs, le labourer et ses boeufs, la paysanne et son âne, — tout ce qui n'est pas la ville, l'aridité, le bruit, ou plutôt, le tintamarre, enfin, tout ce qui n'est pas l'illusoire et le passager, tout ce qui est charme, douceur, repos, liiez De Pesquidoux, et vous trouverez la paix sereine, vous en serez rafraîchi comme d'une onnée après la chaleur torride.

Et, tout comme il nous apporte de merveilleuses révélations sur les mystères de la grande nature, tout comme il nous émeut, la paix fertile qu'il sème en nous se transforme et mûrit en gerbes de souvenirs qui font rêver : le rossignol ! la claire-fontaine !... Chanson des berceaux, lorsque l'on vient soi-même de les quitter, — chanson que l'on oublie pendant l'adolescence et la jeunesse, bien souvent, — mais chanson qui nous revient d'elle-même, sans qu'on l'appelle, lorsque la vie nous crée l'immense bonheur de nous pencher à notre tour sur un berceau qui nous perpétuera.

MARYSE

Hitler et son sosie ? La table et l'obésité

Quelques journaux étrangers à l'Allemagne ont relevé, d'ailleurs assez discrètement, ce fait qui ne laissait pas de les étonner, qu'à maintes reprises la présence du chancelier du Reich était signalée en deux endroits en même temps.

Recevant d'un côté des anciens combattants dans sa ville natale, alors qu'il haranguait des jeunes gens dans une ville des rives du Rhin.

On se demandait quel merveilleux don d'ubiquité possédait le Führer. "Le Journal de Genève" se fait l'écho d'un bruit assez étrange qui expliquerait évidemment le phénomène.

Ce bruit, qui vient, dit-on, de Berchtesgaden, petite localité du nord de Salzbourg, où Adolf Hitler va de temps à autre prendre quelque repos, attribue tout simplement un sosie au maître actuel de l'Allemagne.

Ce n'est pas la première fois que l'on fait circuler cette hypothèse. On a dit qu'Hitler assistait à une cérémonie à Mauthausen alors qu'il inaugurerait l'autostrade Munich-Richenball. Mais où était le vrai Hitler ? Où était le sosie ?

Ce sosie serait originaire du sud de la Bavière et toucherait 500,000 marks par an. Il serait assuré sur la vie pour 250,000 francs suisses.

Si tous les chefs d'Etat ou de Gouvernement possédaient également des sosies, que de crimes politiques seraient sans conséquences !

Pour échapper au martyre de l'obèse

La vie est souvent mal faite. Une preuve ? Une preuve de plus : pourquoi faut-il que ceux qui doivent se priver de manger soient justement ceux qui sont d'ordinaire le plus capables d'apprécier un bon repas ? Ah ! Maladie !

C'est vrai, je prends mon exemple. Mes amis se sont probablement aperçu que le tour de ma circonférence lombombilicale est assez important. Avouons-le : je suis... fort. Il me serait d'ailleurs assez facile de le cacher. Cet insolent de Béraud m'a compris dans la liste des illustres auxquels il dédia "Le Martyre de l'Obèse".

Or, que l'on comprenne mon calvaire ! Médecin je suis, donc averti et bien obligé de reconnaître que trop manger nuit. On a été inventeur de sales histoires ténébreuses de tension, d'urée sanguine, sous lesquelles on mourait jadis fort bien, net, raide, comme fauché d'une balle, ayant bien bu, bien vécu jusqu'au moment foudroyant.

Maintenant, une espèce d'horloge pneumatique s'accroche à votre bras pour vous dire : —Attention ! Tension ! Comme c'est beau l'ignorance !

Tandis que prévenus comme nous sommes, il n'y a pas d'erreur, on est impressionné et on pense : "Seigneur ! La vie est peut-être mal faite, mais vous l'avez rendue si belle par ail-

leurs ! Je préférerais profiter le plus longtemps possible de votre gracieuse invitation, si ce n'est pas abuser !"

Alors il faut se résigner : régime, jeûne.

Et dire qu'il y a une multitude de veinards, gras comme des pylônes de T.S.F., qui peuvent engouffrer à volonté sans frein et garder cependant une taille de champion de tennis !

Cependant, il y a un moyen de concilier la table et l'obésité. Repoussons la gourmandise et devenons gourmets.

N'est-ce pas d'ailleurs le but auquel doit attendre tout amateur d'émotions artistiques ?

En cuisine on confond souvent le : "manger abondamment" avec le "bien manger".

Grossière erreur ! J'ai troublé des jouissances neuves à restreindre mon appétit.

Jamais je n'ai tant découvert de charmes multiples à certain eau-de-vie que depuis que, décidé à n'en absorber qu'une larve, je hume chaque goutte, l'étale sur ma langue et la savoure religieusement. Le plaisir est plus fin que celui de l'époque où je sifflais ma fine, hop-là, comme je l'aurais lancée dans un trou.

A savourer en connaisseur, on digère mieux ; on éprouve moins le désir de manger, on ne s'enivre pas ; donc, lucide jusqu'au bout, on peut apprécier les merveilles du Chef qui s'est chargé de vous plaire.

Le lendemain d'un bon dîner, je jeûne, c'est-à-dire que je me contente d'une salade ou d'un fruit. Il est plus facile de supprimer par exemple le repas du soir que d'observer vingt-quatre heures de jeûne.

Il arrive, le soir d'abstinence, que le défaut de calories nous donne la sensation de froid.

Une infusion chaude, du thé léger nous requinquent.

On s'habitue vite, dans les professions qui n'exigent pas d'effort musculaire, à réduire son alimentation. Souvent la récompense arrive : on maigrit insensiblement.

Entre nous, j'ai sérieusement diminué d'un centimètre depuis trois semaines ! Ne le dites pas, parce qu'on ne voudrait plus me publier mon papier sur la Table et l'Obésité.

Bref, les jeûnes fréquents pour les jours ordinaires permettent les bons repas des grands soirs. S'astreindre à manger peu pour bien manger longtemps. Surveiller la tension, demander de fréquents examens du sang, des urines, consulter la balance et ne pas se laisser constiper : avec ces principes-là on peut affronter les cinquante deux semaines de l'année.

Surtout, si, en même temps que du manger, l'obèse veut bien se préoccuper de la boisson.

Dr P.-L.-R.

Salades

Salades simples ou composées

Il y a deux sortes de salades : elles sont simples ou composées. Les salades simples ou crues accompagnent toujours les rôtis chauds.

Les salades composées, qui sont faites souvent de légumes cuits, accompagnent les entrées et les viandes froides.

ASSAISonnement DES SALADES

1° A l'huile : l'assaisonnement à l'huile est applicable à toutes les salades, et il se fait à raison de trois parties d'huile pour une partie de vinaigre, sel, poivre, moutarde, persil haché.

2° A la crème : l'assaisonnement à la crème convient particulièrement aux salades de laitue et romaine.

3° Aux oeufs : l'assaisonnement aux oeufs, c'est-à-dire, jaunes d'oeufs cuits durs, broyés et passés au tamis, montés dans le saladier avec de la moutarde, de l'huile, du vinaigre, du sel, du poivre et du persil haché.



OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie

DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Spécialité : EXAMEN DE LA VUE

Correction des troubles musculaires des yeux Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O. 330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME

Pour consultations : Tél. 171

A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.

BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

RESTES TRANSFORMÉS



Roulés à la viande "Magic" faits avec des restes de rôti

2 c. à soupe beurre mou 1 tasse restes de viande hachés 2 c. à soupe oignons hachés 2 tasses farine 4 c. à thé Poudre à Pâte "Magic" 1/2 c. à thé sel 4 c. à soupe shortening 1/4 tasse lait ou moitié lait moitié eau Mélangez viande, oignon et beurre. Tamisez ensemble les ingrédients secs. Incorporez le shortening. Ajoutez liquide pour faire une pâte molle. Renversez sur planche enfarinée et pétrissez légèrement. Abaissez à 1/4 pouce d'épaisseur et étendez du mélange de viande. Roulez comme gâteau roulé à 1/2". Coupez en tranches de 1/2" d'épaisseur et environ 1 1/4 minutes. Servez avec sauce aux tomates.



PROTÈGE LES INGRÉDIENTS PRÉCIEUX

4° Au lard : l'assaisonnement au lard est surtout employé pour la salade de pissenlits, de mâches, de choux rouges. Dans cet assaisonnement, l'huile est remplacée par de la graisse de lard un peu gras, fondu et risolé à la poêle. Cette graisse est versée chaude sur la salade avec ses lardons. Au moment où on verse cette graisse, la salade a déjà été salée, poivrée et vinaigrée.

5° Moutarde à la crème : l'assaisonnement de moutarde à la crème s'emploie principalement pour les salades de betteraves, de céleri, de raves ou même les salades vertes avec lesquelles on met de la betterave en grande quantité. Cet assaisonnement est composé d'une cuillerée de moutarde délayée dans 2 tasses de crème, un jus de citron, et un filet de vinaigre.

6° A la mayonnaise : l'assaisonnement à la mayonnaise doit être employé avec modération pour les salades ; en effet, cette sauce est très indigeste et beaucoup d'estomacs ne peuvent la supporter. Il faut donc éviter de servir cet assaisonnement le soir.

Les oignons crus sont recommandables dans la confection des salades.

Voici un exemple de salade composée :

Salade Bagration

Faites une julienne avec des quantités égales de céleri, d'artichauts, blancs de volaille, spaghetti très court (longueur 2 pouces).

Faites mariner ces éléments pendant une demi-heure dans l'huile et le vinaigre et ensuite liez le tout avec une mayonnaise légèrement tomate. Placez votre salade dans un saladier en lui donnant une forme de dôme et décorez le dessus avec des blancs et jaunes d'oeufs hachés, du persil haché, des tomates en tranches et des radis émincés.

Salade de laitue aux radis

Après cette dégustation, reprenez-vous par une salade très simple, faite de romaine croquante et d'un peu de pommes de terre pour la liaison. Ajoutez-y quelques très jeunes radis ciselés et pourvus de leur verdure sous forme d'aigrette réduite.

Salade de riz

Faites cuire le riz de manière à en bien détacher les grains (blondir au beurre avec oignons hachés. Mettre à la cocotte avec deux parties d'eau froide, pour une partie de riz. Retirer au premier bouillon, mettre au four durant 20 minutes exactement, dans la cocotte couverte.)

Ajoutez ensuite des petits pois frais et crus, du concombre dégoûté, des cornichons en tranches, quelques prunes sans noyau, et un peu de purée de pois frais pour former la liaison.

Préparez l'assaisonnement bien relevé. Versez-le sur la salade en la maniant le moins possible pour ne pas écraser les grains de riz.

Salade oasis

Assaisonnez des pommes de terre coupées en lardes après avoir été cuites à l'eau. Mélangez-y de petits oignons hachés menu. Nappez d'une mince couche de sauce mayonnaise colorée de moutarde aux fines herbes.

Dressez dessus une plantation de choux-fleurs jeunes en fragments.

Salade réveillon

Garnissez un saladier de feuilles d'endives, de pommes de terre, de tranches minces de poires, de pommes, de citrons et de bananes.

Assaisonnez de vinaigre, d'huile, de sel et de poivre.



TU ES UNE CUISINIÈRE IMPAYABLE LA ROYAL EST UNE LEVURE IMPAYABLE!

FAIT DU PAIN LÉGER, SAVOUREUX — PAS D'YEUX GROSSIERS, PAS DE GRUMEUX PÂTEUX



L'enveloppe hermétique en protège l'activité et la pureté TOUJOURS FIABLE!

Advertisement for Benson's Corn Starch Féculé de Maïs. Text: "Toujours ATTRAYANTS—Toujours APPÉTISANTS et de goût modique! Délicieux desserts FAITS AVEC BENSON'S CORN STARCH FÉCULE DE MAÏS Célèbre depuis plus de 80 ans"

Advertisement for Coca-Cola. Text: "Rien de tel" BUVEZ Coca-Cola GLACÉ TRADE-MARK S. DESORMEAUX

Advertisement for Ogilvie Minute Oats. Text: "Elle goûte meilleure— Elle est meilleure Une excellente source du Complexe naturel de la Vitamine B Une délicieuse céréale de grain entier The OGILVIE FLOUR MILLS COMPANY LIMITED"

M. Claude-Henri Grignon et l'instruction publique

La semaine dernière nous annoncions l'élection de M. Claude-Henri Grignon, (Valdombre), écrivain bien connu, au poste de commissaire des écoles de Sainte-Adèle.

Nous sommes heureux aujourd'hui de publier quelques extraits du discours qu'il prononçait la veille des élections, dimanche le 11 juillet dernier après la grand-messe. Voici :

S'il fallait une élection pour me procurer la joie de reprendre contact avec la population de Sainte-Adèle, j'en remercie mon adversaire.

Vous me demandez sans doute pourquoi je pose ma candidature au poste de commissaire d'écoles ?

D'abord, ce n'est pas moi qui l'ai voulu. J'ai été présenté par des citoyens de Sainte-Adèle. Puis, pour tout dire et parce que je suis habitué depuis toujours à parler franc et net, clair et dret, je déclare que si je me présente à ce poste très important, c'est pour combattre certains mauvais esprits qui veulent se débarrasser des religieuses. Sans cela, je ne serais probablement pas venu. J'ai assez du poste de maire de mon village, de président de la Chambre de Commerce et surtout j'ai assez de travailler comme un nègre pour donner une bouchée de pain à ma famille.

Mais un citoyen conscient de ses devoirs, un citoyen au sens le plus digne et le plus honorable du mot, ne peut pas se recuser ni se soustraire à certaines obligations d'ordre civil et social. J'ai donc accepté. Et si j'ai accepté d'entrer dans la bataille, ce n'est certainement pas pour la perdre.

Vous ne chasserez pas les religieuses

(...) Il est des faits qu'on ne peut pas oublier. Il y aura trente-sept ans en août prochain que les Soeurs de la Providence sont parmi nous et qu'elles enseignent à l'école du village. A la demande de qui sont-elles venues ici ? A la demande des Commissaires du temps qui, le 30 avril 1906, faisaient accepter une résolution par laquelle on engageait des religieuses pour enseigner. Elles ont consenti à faire de grands sacrifices et pendant des années elles enseignèrent pour un salaire ridicule et aujourd'hui on voudrait se passer des services de ces admirables religieuses ? Ce serait une injure à lancer à la face des Commissaires de l'époque et ce serait une injustice criante d'endroit des Soeurs de la Providence qui ont tant fait pour l'instruction de vos enfants. Je vois ici parmi vous, je les distingue très bien dans la foule, des demoiselles, des femmes mariées qui furent d'excellentes institutrices. Qui les avait formées ? Les Soeurs de la Providence. Et des mauvais esprits, des mauvais éléments dans cette paroisse, voudraient se débarrasser de nos religieuses, de celles-là même qu'on avait suppliées de venir, de celles-là qui ont donné à la cause de l'instruction tout leur esprit et tout leur cœur ? Non. Elles ne s'en iront pas. Elles continueront à enseigner à l'école du village et tant que j'aurai les yeux ouverts je combattrai ceux-là qui n'ont aucun sens de l'honneur et de la reconnaissance.

Les vieux qui dorment dans le cimetière de mon pays vous demandent de m'appuyer et je vous connais assez vous tous pour savoir que vous voterez pour un homme capable de vous défendre, de défendre la cause de la justice aussi bien que la cause de l'instruction.

Je vous demande une faveur. Et vous, paysans ?

Personnellement et devant vous tous, je le déclare avec franchise, je viens vous demander une faveur : celle de voter pour moi. Vous, paysans, vous, cultivateurs, quand vous avez frappé à ma porte pour me demander une faveur, vous l'ai-je refusée ? En est-il un seul qui peut dire que je n'ai pas fait exempter mes fils du service militaire ? En est-il un seul qui peut dire que je ne me suis pas battu comme un homme pour sauver la terre et pour sauver le sang de ceux qui bâtissent la nation ? Qu'il le dise. C'est le moment. En est-il un parmi vous qui peut dire que j'ai chargé un sou pour les services que j'ai pu rendre dans telle circonstance ? Vous frappez à ma porte, ma porte vous était largement ouverte comme mon cœur. Je mettais tout de côté et je travaillais pour vous, pour vous être utile et souvent même secourable. Je ne suis pas riche. Loin de là, mais j'ai encore assez de biens pour aider la classe paysanne et la classe ouvrière.

Messieurs les paysans, messieurs les ouvriers, si vous jugez que j'ai pu vous rendre service, le moment est venu pour vous de le reconnaître et de voter pour moi afin d'empêcher qu'un affront ne retombe sur votre mémoire.

Réformes à accomplir

(...) Il arrive que les soeurs aient parfois de la difficulté avec les jeunes garçons de 12 ans et plus. Une fois élu commissaire, je m'engage à corriger certaines choses qui n'ont plus leur raison d'être. Nous engagerons un instituteur qui enseignera à ces garçons. Il faut un bras plus ferme que celui d'une religieuse. Certes, nous paierons plus cher les services d'un tel maître mais grâce à la générosité du gouvernement, il n'en coûtera aux contribuables qu'une augmentation

de deux sous par cent dollars d'évaluation. C'est vous dire que des réformes s'imposent et nous agirons en conséquence. Dès cette année, nous engagerons un instituteur laïque pour les garçons de douze ans et plus. Je vous promets de trouver un local convenable. Et je sais bien répondre ici au désir de la population. Quant aux religieuses, elles continueront à instruire nos filles et les petits garçons de moins de 12 ans.

Occupez-vous de votre gouvernement

(...) Le gouvernement provincial a beau faire presque des miracles pour l'instruction publique, il ne peut pas tout faire. Il appartient aux Commissions scolaires, il vous appartient d'agir, messieurs et c'est votre devoir de faire votre part généreusement, intelligemment et de ne pas toujours compter sur les gouvernements pour régler des problèmes d'ordre local ou régional. Occupez-vous moins du gouvernement d'Ottawa et du gouvernement de Québec pour vous occuper davantage de votre gouvernement à vous et pour vous occuper à défendre vos intérêts immédiats. Ce qui a fait la force et la grandeur des anciennes monarchies françaises, c'est que chaque paroisse réglait ses propres problèmes après en avoir fait la demande au roi. Sous le régime des démocrates, vous gardez une partie de ces privilèges. Servez-vous-en. Faites valoir vos droits. Vous avez élu des hommes à Ottawa et à Québec pour défendre vos intérêts, mais avant tout prenez soin de vos intérêts au point de vue municipal et scolaire.

L'instruction, principe de vie nationale

(...) Après l'agriculture, qui donne le pain, vient l'instruction, principe de vie nationale. Pendant trop longtemps les commissions scolaires dans notre province ont contribué par des négligences inavouables à retarder l'instruction publique. Le Ministère de l'Instruction publique à Québec ne peut pas tout faire tout seul, nous ne le répétons jamais trop. Les Commissaires ont des devoirs à remplir ? Le font-ils toujours ? D'ailleurs, sont-ils compétents pour remplir une telle charge ? Certes, on ne réclame ni des académiciens, ni des théologiens pour diriger l'instruction publique dans une paroisse, mais faut-il encore avoir une instruction primaire. Pendant trop d'années, hélas ! nos commissaires s'occupaient beaucoup plus de poser une vitre à une fenêtre ou de réparer une planche de porte plutôt que de s'occuper du progrès des élèves et du caractère des maîtres. Ce temps-là est passé.

Il est dit en toutes lettres dans le Code scolaire que deux fois par année au moins les commissaires doivent faire subir des examens aux élèves pour s'enquérir des progrès accomplis et en même temps ils doivent se rendre compte du degré d'instruction des maîtres d'école aussi bien que de leurs qualités morales et de leur caractère. J'en appelle aux Commissaires de la province de Québec. Combien parmi eux ont répondu à cet article du Code ? Combien ont accompli leur devoir ? Bien peu, vous le savez. Qu'on cesse donc de critiquer le gouvernement provincial pour juger vous-même votre propre gouvernement municipal et scolaire. Tout est là. Prenez vos responsabilités. Nommez des hommes capables de prendre des responsabilités et de poser un acte.

L'Argent n'est rien ; l'éducation est tout

(...) Une autre chose. On parle de progrès. Les touristes réclament des réformes. Sont-ils prêts à une augmentation des taxes ? Allez-y voir. Et vous paysans, ouvriers, petits bourgeois de chez nous, je vous demande de consentir à une légère augmentation des taxes afin d'améliorer au moins l'instruction publique. L'argent, ce n'est rien. L'éducation de vos enfants, c'est tout. Le sort de votre pays est dans vos mains. Libre à vous d'en faire ce que vous voudrez, mais vous n'avez pas le droit de laisser vos enfants dans l'ignorance. Certes, je ne suis pas un enragé de l'anglais, encore moins un Anglais enragé, mais j'estime que vos enfants doivent apprendre d'abord les deux langues, le français surtout, le catéchisme, un peu de géographie locale puis étrangère, un peu d'histoire et savoir compter. Voilà le programme essentiel et je vous connais assez pour savoir que vous ne refuserez pas à vos enfants le droit à la vie et le privilège de gagner le pain quotidien.

Inutile de dire que le discours de M. Grignon créa une grande impression. Il fut souvent applaudi et toujours écouté avec une attention des plus respectueuses. Rien d'étonnant qu'il ait écrasé son adversaire.

Les électeurs de Sainte-Adèle peuvent se féliciter d'avoir élu un homme, capable de se tenir debout et un homme qui se trouve présentement l'un des écrivains les plus connus du Canada tout entier. Il n'est pas banal de voir un homme de lettres, et surtout un Valdombre, commissaire d'écoles.

Les finances de la province

L'administration Godbout a, durant ces trois dernières années, tracé quelques-unes des pages les plus belles du parlementarisme québécois. Inspirés par un réalisme marqué au coin d'un évident discernement et d'une grande sagesse, Monsieur Godbout et ses collègues ont basé leur législation sur la poursuite de l'intérêt général et du bien commun.

Mais avant tout, il importait de mettre de l'ordre dans les Finances, car aucune loi, si bonne soit-elle, ne saurait répondre aux besoins et aux aspirations du peuple si le Trésor de l'Etat est vide et en empêché ou en compromet l'application.

Tous ceux qui considèrent un peu l'histoire politique du Québec se souviendront du triste héritage légué par le régime Duplessis après les jours sombres de 1936-1939, alors que le chaos le plus complet régnait et que notre crédit était taré sur tous les marchés du monde.

Le Gouvernement Godbout ne fut pas lent à nettoyer les écuries d'Augias et à rétablir l'équilibre entre les revenus et les dépenses de la province.

Cet assainissement des finances et ce rétablissement de notre crédit ne doivent pas être attribués à la magie ou au miracle, mais bien à la pratique de l'économie la plus stricte et à la suppression du coulage dans les services administratifs, comme dans l'adjudication et l'exécution des contrats.

Voici, par années, le tableau des revenus et des dépenses de la Province depuis 1939.

Période 1939-1940 :		
Revenus	\$55,649,000.	
Dépenses	\$74,120,000.	
Déficit	\$18,471,000.	
Période 1940-1941 :		
Revenus	\$55,968,000.	
Dépenses	\$52,455,000.	
Surplus	\$ 3,513,000.	
Période 1941-1942 :		
Revenus	\$91,998,000.	
Dépenses	\$78,795,000.	
Surplus	\$19,845,000.	
Période 1942-1943 :		
Revenus	\$92,340,000.	
Dépenses	\$72,153,000.	
Surplus	\$13,545,000.	
Période 1943-1944 :		
(Prévisions budgétaires)		
Revenus	\$90,196,929.	
Dépenses	\$82,259,385.	
Surplus	\$ 7,937,544.	
Total des surplus		\$44,840,544.

Le déficit de \$18,471,000. pour l'année fiscale 1939-40 s'explique du fait qu'à son arrivée au pouvoir l'automne 1939, le gouvernement Godbout a dû payer les comptes en souffrance et les dettes accumulées par le régime Duplessis.

Notons une diminution des impôts par l'abolition des péages sur les ponts, qui ont rapporté \$1,271,474.72 pendant l'année 1941-42, et une diminution de \$1,300,000. par année dans les revenus de la Commission des Liqueurs.

Relevons aussi un cas typique dans la suppression du coulage des deniers publics.

A la fin de 1939, l'honorable Monsieur T.-D. Bouchard annula un contrat de voirie qui avait été donné à une grande compagnie pour une section de route entre Sainte-Adèle et Sainte-Agathe. Monsieur Bouchard a demandé des prix par la voie des journaux et le travail a été accordé à la même compagnie dont le ministre de la Voirie avait annulé le contrat. Cette compagnie avait soumis un prix sensiblement

Prix du lait

K.-H. Olive, administrateur des produits laitiers à la Commission des prix et du commerce, a annoncé les prix maxima du beurre de petit lait vendu par les détaillants, les grossistes et les fabricants.

Le prix maximum de fabrication dans l'Ontario et le Québec est de 34 cents. Le prix maximum du fabricant ou du grossiste est de deux cents plus élevé et le prix plafond aux consommateurs est de cinq cents plus élevé que le prix de base fixé par les fabricants.

Lorsque le beurre est vendu en vrac et en paquets au lieu de solides, le prix de plafond peut être augmenté d'un cent le livre.

Le beurre de petit lait est un sous-produit dérivé de la fabrication du fromage et jusqu'à présent avait été réglementé par les ordonnances des prix maxima, émises en décembre, 1941. La production en est relativement restreinte, bien qu'elle ait quelque importance dans l'économie de l'industrie du fromage. La nouvelle ordonnance (A-806) établit des prix maxima comme pour l'autre beurre et comporte des règlements commerciaux destinés à éliminer les irrégularités et les incertitudes qui ont été constatées dans l'achat et la vente du beurre de petit lait.

Des factures et des registres de ventes doivent être conservés et tenus à la disposition des représentants de la Commission des prix et du commerce.

Subvention pour les Pommes de Terre Importées

L'administration des vivres à la Commission des prix et du commerce a annoncé qu'on n'accorde plus de subvention pour l'importation des pommes de terre, sauf dans certains cas exceptionnels. Ce nouveau règlement est entré en vigueur depuis le 8 juillet.

La Corporation de la Stabilisation des Prix des denrées considérera pour subvention toutes les pommes de terre nouvelles importées et déclarées en douane avant minuit le 8 juillet. Les expéditions de pommes de terre qui ne seront pas déclarées à la douane à cette date, mais qui ont été au préalable expédiées par connaissance seront pour subvention pourvu que le connaissance indique clairement que l'importateur au Canada en est le destinataire. Dans ces cas, on devra attacher le connaissance à la formule de demande pour subvention (Formule C-15).

Les pommes de terre nouvelles expédiées par connaissance après minuit le 8 juillet ne seront pas éligibles pour une subvention à moins que l'administration des vivres de la Commission des prix et du commerce, à Ottawa, ait elle-même accordé une aide d'importation.

égal à celui du plus bas soumissionnaire et le travail a été accordé pour la considération qu'elle avait consenti à annuler le premier. D'après l'ancien contrat, le coût de l'entreprise se serait élevé à \$379,170.22. La compagnie consentit à faire l'ouvrage pour \$295,865.49 sans qu'il n'y eut aucun changement dans les plans et devis. Le gouvernement a donc réalisé une économie de \$83,304.73, soit de 28.1 p.c.

Inscription à l'étude de l'agronomie

La Corporation des Agronomes reçoit de nombreuses demandes d'admission

Les aspirants à l'étude de l'agronomie qui ont l'intention d'exercer plus tard dans la province de Québec, s'inscrivent ce mois-ci, conformément à la loi, au secrétariat général de la Corporation des Agronomes de la province de Québec, à Montréal.

On sait que la loi qui régit la Corporation des Agronomes a été sanctionnée par le Lieutenant-Gouverneur, le 29 mai 1941. Cette corporation possède donc maintenant, quant à l'admission à l'étude et à l'exercice, les pouvoirs ordinaires conférés aux associations professionnelles légalement constituées.

Les aspirants à l'étude de l'agronomie qui détiennent un diplôme de bachelier ès arts, de bachelier ès sciences, ou un "High School Leaving Certificate", sont admis de plein droit à l'étude de l'agronomie, pourvu qu'ils se conforment aux formalités prescrites par la loi et les règlements de la Corporation. Quant aux autres, ils doivent se présenter aux examens, tenus chaque automne, sous le contrôle d'un comité de surveillance. Ce comité, nommé par la Corporation et par les trois institutions d'enseignement agronomique de la province, siègera les 1er et 2 septembre à l'Institut Agricole d'Oké, les 13 et 14 septembre à l'Ecole supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, et les 4 et 5 octobre au Collège Macdonald.

Les examens portent sur la zoologie, la géologie (éléments), le français, la physique, la philosophie, l'histoire, la botanique, la chimie (éléments), les mathématiques et la géographie. L'an dernier, 40 candidats, sur un total de 80, ont été admis à l'étude de l'agronomie à la suite de ces examens. Les décisions du Comité de surveillance sont sans appel.

L'inscription des candidats se termine le 1er août de chaque année. Après cette date, la liste des aspirants à l'étude est affichée, pendant un mois, dans les trois institutions ci-haut mentionnées et publiée à deux reprises dans la Gazette Officielle de Québec.

Le brouillon de la lettre d'abdication de Napoléon

On a vendu, le 11 octobre 1932, à Berlin, aux enchères, sur une estimation de 2,600 francs, le brouillon autographe, annoté par le baron Gourgaud à Sainte-Hélène en 1818, de la lettre fameuse adressée de Rochefort par Napoléon, le 14 juillet 1815, au prince régent de Grande-Bretagne, lui demandant, à l'exemple de Thémistocle s'adressant à Artaxerxès, à "s'asseoir au foyer du peuple britannique". Ce brouillon est signé par Napoléon. La lettre définitive est aux archives du château de Windsor.

La discussion devient absurde

Il n'est pas inutile de relever un ou deux points dans les déclarations sur la modification de la carte électorale qui viennent de faire, l'un après l'autre, MM. Maurice Duplessis et Maxime Raymond, M. Raymond après M. Duplessis comme cela semble aller de soi. (Pour qui le mot "suiveux" aurait-il été alors inventé?)

Le chef de l'Union Nationale disait, en fin de semaine, dans sa réponse au premier ministre du Canada: "L'approbation du Parlement de la Grande-Bretagne serait obtenue, d'après vous, automatiquement et sans discussion. Ne croyez-vous pas que l'opinion que vous exprimez est de nature à faire considérer les membres et les ministres du cabinet britannique comme des automates. Vous admettez que ce n'est pas un rôle bien honorable à leur faire jouer."

Voilà une farce à la Duplessis. Cet homme a le goût des mauvais jeux de mots jusqu'en matière constitutionnelle. Décidément, l'ancien premier ministre de la province ne sera jamais un homme sérieux. Mais pourquoi ce cabotage, si ce n'est pour se débarrasser d'un argument qu'il a fait valoir plus tôt et en vertu duquel il réclamait de Londres une intervention directe dans les affaires du Dominion du Canada?

Le député de Trois-Rivières est de ces chefs torques qui s'acharnent à ignorer la date du 11 décembre 1931 et à nier toute valeur intrinsèque au statut de Westminster. Sa supplique à M. Winston Churchill est du colonialisme d'avant la Confédération.

Le Canada, pays souverain, n'a plus recours à Londres, en matière constitutionnelle, que pour des affaires de routine. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord est un acte du Parlement anglais que ce dernier ne doit consentir à amender que sur une recommandation du parlement canadien.

M. Mackenzie King, plus que tout autre homme d'Etat, a obtenu que ces modifications se fassent "automatiquement et sans discussion". Reconnaissions que ce serait reculer bien loin en arrière que de se soumettre à la thèse de M. Duplessis et d'assister à Westminster à des "discussions" sur des affaires ne regardant plus que le Canada. "Demander au parlement d'un autre pays, précise M. King, de débattre et de décider lui-même des questions canadiennes comporterait un désaveu de l'autonomie canadienne."

On sait pertinemment que les membres des Communes et de la Chambre des Lords en Angleterre n'ont pas la réputation d'être des automates. M. King ne serait jamais disposé à les accuser d'automatisme. Mais nous n'insistons ici sur ces mots que pour démontrer à quelles espiègleries verbales peut recourir dans des polémiques d'Etat le chef de l'Opposition à Québec.

M. Raymond lui-même nous assure que Londres n'a pas "capacité de juger". Par contre, le chef du Bloc Populaire ne fait pas preuve de plus de maturité en demandant, sur le ton solennel et doctoral qu'on lui connaît, d'envoyer outre-mer un membre de la Ligue pour la Défense du Canada! Ils ne demandent tous pourtant qu'à rester chez eux pendant cette guerre.

Le député de Beauharnois-Laprairie appelle cette Ligue un "organisme extra-politique", ce qu'il n'a pas le droit de faire. Aux yeux de tous, ce mouvement s'est compromis dans des activités politiques très évidentes, avec un zèle de hasting et d'agitation qui lui a fait tenir de révoltants propos anticanadiens, avec un luxe inouï d'outrances, au moment même où les troupes canadiennes s'apprêtaient aux assauts décisifs. La seule suggestion de choisir dans ce milieu un émissaire pour Londres est une injure à l'électorat. Mais au nom de qui cet émissaire parlerait-il là-bas, au-dessus du Parlement du Canada qui a déjà fait connaître ses intentions?

Il est pénible de constater combien le goût de la baliverne reste répandu dans certaines oppositions politiques et pour Dieu sait quels mobiles. (Le Canada)

Le rationnement du beurre

Les chiffres publiés par l'Office des Statistiques du Gouvernement Fédéral, relativement au stock de beurre de crèmerie actuellement en entrepôt au Canada, ne démontrent pas que l'on doit suspendre ou atténuer le rationnement du beurre, déclare l'administration des vivres de la Commission des prix et du commerce.

"Les Canadiens doivent comprendre," dit M. K. Olive, administrateur des produits laitiers "que l'accumulation des stocks entreposés n'est pas anormale. Il est vrai que ces

stocks sont plus considérables qu'en 1942, mais il faut considérer que l'an dernier fut une année anormale quant à la production du beurre."

M. Olive a insisté sur le fait que pour répondre à la demande actuelle, sous le régime de rationnement du beurre, il faut 5,700,000 livres de beurre chaque semaine. A ce rythme de consommation les stocks de beurre actuellement en entrepôt ne dureront pas plus de sept semaines, mais il faut aussi penser aux besoins de nos forces armées.

LE TABAC À CIGARETTES

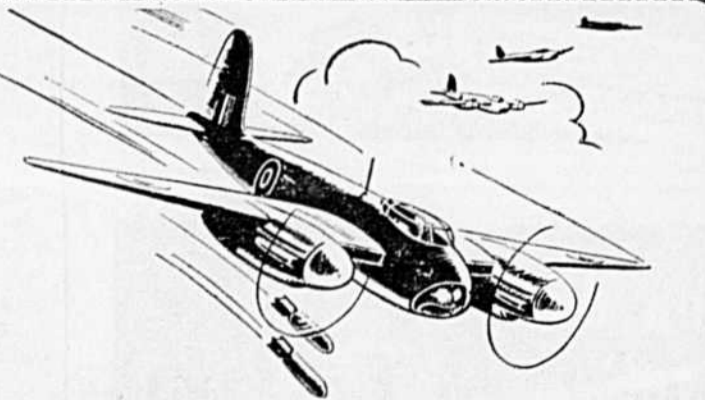
ZIG-ZAG

DOUCEUR · QUALITÉ · VALEUR

IL FAUT TOUT FAIRE POUR GAGNER LA GUERRE



AVANT LA GUERRE: le jeune Jimmy Burke faisait la livraison des épiceries et il rêvait peut-être de posséder un jour son propre magasin.



AUJOURD'HUI: le pilote Burke fait la livraison des bombes dévastatrices au-dessus de l'Allemagne et, de la sorte, continue encore à vous servir.

Faisons notre part sans hésiter et la victoire sera assurée

Tout comme des milliers d'autres braves jeunes gens, Jimmy abandonna ses rêves les plus chers pour s'en aller combattre l'ennemi abhorré. Nous tous, ici au pays, devons faire tout en notre pouvoir pour appuyer leurs efforts, pour les seconder dans la lutte. Nous devons par exemple éviter d'acheter ce qui n'est pas essentiel. Utilisons jusqu'au bout les choses que nous avons — usons-les — ne gaspillons rien. Achetons des obligations et des certificats d'épargne de guerre. Faisons notre part sans sourcilier.

Le coût de cet espace a été défrayé par

LA BRASSERIE DAWES BLACK HORSE — LA BRASSERIE DOW LA BRASSERIE FRONTENAC

Papotages du P'tit Doc

Joues encarnimées

De ci de là, il est de mise de jeter un oeil sur "les bonnes vieilles choses du passé"...

d'hui de porter les joues si "naturellement" rouges?

Parmi ces merveilles des temps périmés choses évidemment "out-of-date" pour des modernisés...

Issu de l'un quelconque des sentiments humains, le rougissement consiste inmanquablement en un flux de sang artériel au visage...

Cette merveille de la timidité, s'il faut en croire les dires savants de l'histoire et surtout de la préhistoire...

On sait que la grande circulation du sang comprend deux courants: l'un porte du coeur aux extrémités...

La cause du flux sanguin demeure encore un sujet d'expérimentation. Il est évident qu'il résulte d'une impulsion nerveuse...

Même en ce qui a trait au visage, la localisation du flux sanguin ne connaît aucune uniformité. Toutes les parties du visage et de la tête s'ensanglantent sous le coup d'un sentiment...

Darwin, maître explicateur devant le Seigneur, et père de cette théorie de sélection naturelle exploitée dans tous les sens après sa mort...

Un physiologiste italien, digne fils de Turin la Belle, nous griffonna bientôt un traité sur la peur et la

fatigue; dans ce traité, Mosso donna une bonne partie de ses succès sur la circulation sanguine. Il exposa tout naturellement son opinion sur le rougissement...

Le dimanche 25 juillet, à 7 h. p.m. L'Orchestre symphonique de Vancouver, à son concert du dimanche 25 juillet...

Le dimanche 25 juillet, à 9 h. p.m. François Rozet, artiste dramatique, lira pour les auditeurs de Radio-Canada le dimanche 25 juillet...

Le Quatuor concertant, avec piano, de Mozart. — Le mardi 27 juillet, à 9 heures du soir.

La T. S. F.

L'ORCHESTRE DE VANCOUVER

Le dimanche 25 juillet, à 7 h. p.m. L'Orchestre symphonique de Vancouver, à son concert du dimanche 25 juillet...

DES PAGES D'ALLAN POE ET DE DAUDET

Le dimanche 25 juillet, à 9 h. p.m. François Rozet, artiste dramatique, lira pour les auditeurs de Radio-Canada le dimanche 25 juillet...

Le Quatuor concertant, avec piano, de Mozart. — Le mardi 27 juillet, à 9 heures du soir.

L'ensemble de musique de chambre que dirige M. J.-J. Gagnier à Radio-Canada fera entendre, le mardi 27 juillet, à neuf heures du soir Quatuor Concertant, avec piano de Mozart...

MUSIQUE DE CHAMBRE Le Quatuor concertant, avec piano, de Mozart. — Le mardi 27 juillet, à 9 heures du soir.

COIN DES PROFESSIONNELS

FORTIER & PREVOST AVOCATS 160, avenue Parent SAINT-JEROME Me JOSEPH FORTIER Me HENRI PREVOST Téléphones : 258 - 201 - 35

AVOCAT LEGAULT & LEGAULT AVOCATS ET PROCUREURS L.-L. LEGAULT, K.C. FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B. 295 rue Main TEL. 60

AVOCAT GASTON GIBEAULT AVOCAT de BOURASSA & GIBEAULT TEL. 60 5, rue Préfontaine

AVOCAT Paul Larose, B.A., LL.B. AVOCAT 84, rue Blainville

AVOCAT MARIO BEAUDRY B.A., LL.M. Avocat et Procureur STE-AGATHE-DES-MONTS

NOTAIRE J.-MARC VERMETTE NOTAIRE Saint-Janvier Co. Terrebonne TEL. 622 - 22

LOUIS NICOLAS ARCHITECTE 430, rue MELANÇON TEL. 510 SAINT-JEROME

ANDRÉ RACINE, O. O. D. SPECIALISTE POUR LA VUE Tous les jours de 9 h. a.m. à 6 p.m. Le soir sur appointment Téléphone 626

PETITES ANNONCES Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc. TARIF: 2 sous le mot, minimum 10c. ou 3 insertions pour \$1.00.

C.-A. LORRAIN & Fils ASSURANCES GENERALES Vendeurs autorisés des Autos Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile

ATTENTION! Nous achèterons comptant les tricycles et les bicyclettes d'enfants. Si vous en avez un à vendre téléphonez à Tél. 54. Nous irons le voir et l'évaluerons.

P'tit DOC Les fruits ne fatiguent jamais l'estomac

Les nombreuses qualités thérapeutiques de l'orange en font le meilleur et le plus sain de tous les fruits. Elles lui valent une grande réputation et les cures d'orange sont renommées pour leurs bienfaits depuis la plus haute antiquité.

Grâce à ses vitamines, l'orange empêche de nombreuses maladies telles que le scorbut et la maladie de Barlow.

Une ou deux cuillerées à jeun de jus d'orange bien mûre agissent très favorablement sur l'intestin des nourrissons.

C'est à l'orange que les populations d'Espagne, pour lesquelles l'orange constitue un aliment habituel, doivent d'avoir des dents et des gencives en parfait état.

Les médecins de ce pays n'hésitent pas à attribuer à l'orange l'éclat et la blancheur des gencives et la fraîcheur de l'haleine des Espagnols. La carie des dents y est inconnue.

L'orange facilite l'élimination des déchets par surexcitation des glandes digestives. Associée au citron, elle stimule la fonction hépatique et rénale.

Les obèses et les arthritiques peuvent, grâce à la cure d'orange, suivre le plus efficace traitement.

Nous avons là, en effet, un des meilleurs aliments de régime pour les malades, et d'entretien pour les personnes bien portantes.

L'orange est si commune aujourd'hui que nous oublions peut-être trop ses qualités.

Mangez donc des oranges, parce que l'orange est laxative. Grâce à l'orange vous aurez toujours l'intestin libre et par conséquent le teint clair.

Elles assurent un fonctionnement régulier de la machine humaine et par là un parfait équilibre du corps et de l'esprit.

Il faudrait tout de même, que le prix excessif des oranges, diminue de quelques sous.

C.P.L.

LAKME, DE DELIBES, AU THEATRE DE L'OPERA DE RADIO-CANADA

Violette Delisle et Jacques Gérard, du Metropolitan, dans les premiers rôles. — Choix des principales scènes. — Jean Beaudet, chef d'orchestre. — Le lundi 26 juillet à 9 heures du soir.

Mlle Violette Delisle tiendra le premier rôle dans Lakmé, de Léo Delibes, que Radio-Canada vient de mettre à l'affiche pour l'émission du lundi, 26 juillet, à neuf heures du soir.

RADIOREPORTAGE A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE Le lundi 26 juillet, à 8 h. 30 p.m.

Radio-Canada transmettra le lundi, 26 juillet, jour de la Fête de sainte Anne, un reportage des cérémonies qui se dérouleront à la basilique de Sainte-Anne de Beaufort.

LES HEBDOS ET LE TEMPS PRESENT Les conférenciers de Radio-Canada, sous la rubrique Les Hebdo et le Temps présent, les mercredis, 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août, seront MM. Edouard Hains, de la Voix de l'Est, de Coaticook, Clément Marchand, du Bien Public, des Trois-Rivières, E. Paré, du Saint-Laurent de Rivière du Loup, Jean-Frédéric, du Canada français, de Saint-Jean, et Gérard Poulin, de la Vallée de la Chaudière, Saint-Joseph de Beauce.

ON DEMANDE A LOUER On demande à louer, maison de sept ou huit appartements, pour occupation immédiate si possible. S'adresser à M. Jacques Guyot, 516, avenue du Palais, Saint-Jérôme.

NOUS POUVONS VOUS AIDER Pour agrémenter votre vie, y mettre de la joie et peut-être du bonheur, nous vous offrons: Des correspondants, correspondantes, 0.25 Conseils sur troubles, (Ménages et fréquentations) 0.50 Informations sur l'Etiquette, (Banquets, soirées, etc.) 0.25 Echanges de chansons (demande) 0.10 Services GRATUITS. Le montant est tellement minime qu'il ne sert à couvrir que les frais de papier et de timbres.

NOUS SOMMES ACHETEURS de bois de chauffage de 3 et 4 pds., croûtes et bâtons attachés 4 pds. Livraison par chars ou camions. Mentionnez la quantité en mains et la station de chargement. BOIRE & FRERES INC.

Il est nécessaire d'obtenir des renseignements précis sur la consommation du combustible au pays, afin d'assurer la répartition équitable des approvisionnements disponibles de charbon et de coke. À PARTIR DE MAINTENANT, TOUT CONSOMMATEUR DE CHARBON et COKE (BRIQUETTES COMPRIS) DE QUALITÉ doit remplir cette formule et la remettre à son fournisseur.

Nouvelles du comté de Terrebonne

L'honorable Hector Perrier

Vendredi, le 16 du courant, accompagné du notaire J.-M. Vermette de Saint-Janvier, le ministre faisait sa visite annuelle à ses électeurs de Saint-Agricole. Dans la soirée, il présidait, au chalet de la montagne, le débat initial de toute une série organisée par la Société des Débats d'été. Samedi matin, il passait l'avant-midi à son bureau de Montréal, puis participait aux fêtes organisées à l'occasion de la visite à Montréal du Général Henri Giraud. Dans la soirée, M. Perrier était présent, à titre de représentant de la province, au dîner intime offert par le Général en l'hôtel Windsor. Le dimanche, 18, le Secrétaire de la province passait la journée à Sainte-Agathe des Monts pour être de retour lundi, le 19, à son bureau de Montréal. Mardi, mercredi et jeudi, à Québec, l'honorable M. Perrier assistait à de nombreuses réunions du Conseil des Ministres.

A l'hôtel de ville

Sous la présidence de M. l'échevin A. Vaillancourt, maire-suppléant, a été tenue, le 19 juillet, la dix-neuvième session régulière du Conseil municipal.

Soumissions pour charbon

Le comité prend connaissance des soumissions reçues pour vente de charbon à la ville, lesquelles sont les suivantes :

Fournelle C.-E., — B1W Américain No 2, livré \$11.00 la tonne.

Lafrenière Paul, — Buckwheat Anthr. No 2, livré \$10.80 la tonne.

La soumission de M. Lafrenière étant la plus basse, le comité recommande qu'elle soit acceptée.

Trottoirs — Constructions diverses

Après avoir pris connaissance de diverses demandes pour construction de trottoirs, le comité, considérant que les prévisions faites au budget sont épuisées, recommande qu'il ne soit plus construit de trottoirs à même les fonds de la ville, excepté dans les cas où les intérêts s'engageront à payer comptant le coût de telle construction.

Il est permis, à ceux qui en feront la demande, de construire eux-mêmes leur trottoir pourvu qu'ils se conforment aux instructions, niveaux et alignements fournis par l'ingénieur de la ville.

Réclamation pour dommages

Le comité ne croit pas devoir recommander au Conseil le paiement d'aucune réclamation pour dommages causés par l'orage du 15 juin dernier. Toutes les demandes faites sont refusées.

Démission de M. A. Beauchamp

Le Conseil accepte la démission de M. Armand Beauchamp, commis au bureau du Trésorier.

Transfert — René Beauvais

M. René Beauvais est transféré temporairement de l'emploi de collecteur de la ville à celui de commis au bureau du Trésorier. M. Beauvais remplace temporairement M. Maurice Lavigne actuellement en service actif dans l'armée.

Engagement — L. Giroux

M. Léo Giroux ayant déjà soumis son application pour l'emploi de collecteur de la ville, est engagé comme tel. En outre de son travail de perception de la taxe d'eau, M. Giroux s'occupera également de la collection des comptes d'hôpitaux ainsi que des places louées sur le marché et des pesées aux balances.

Emissions spéciales — Poste CKAC

Le Comité prend connaissance d'une lettre du service des ventes du poste CKAC relativement à l'émission de programmes spéciaux dans les principaux centres de la province et recommande que les représentants de ce poste soient invités à venir rencontrer les membres du Conseil, le lundi 26 juillet 1943, afin d'étudier le programme de l'émission qui doit être irradié de Saint-Jérôme et qu'entre temps, les autorités de ce poste soient

priées de bien vouloir prendre contact avec la Chambre de commerce de Saint-Jérôme, laquelle sera sans aucun doute, très intéressée à collaborer à l'organisation de tels programmes.

Nettoyage, terrain Prévost et Parc C.P.R.

Instruction est donnée à l'inspecteur agraire de faire couper le foin sur le terrain Prévost situé entre la rue Labelle et la rivière du Nord, afin de conserver l'aspect de propriété dans cette partie de la ville.

Le président de la commission des parcs est aussi autorisé à faire nettoyer le parc du Canadien Pacifique actuellement occupé par la ville.

Gardiens — Piscine Parent

Les autorités militaires ont loué la piscine Parent, située à l'extrémité est de l'ave Parent, du lundi au vendredi inclusivement.

Les dites autorités laissant libre accès à la piscine à la population de Saint-Jérôme, les samedis et dimanches, le Conseil recommande d'engager un gardien durant ces deux jours afin d'y maintenir le bon ordre.

Bois de chauffage

Les marchands de bois locaux étaient invités à rencontrer les membres du Conseil le 13 juillet dernier. MM. G.-C. Piché, sous-régisseur des bois de chauffage et M. Robitaille, de la Commission des prix étaient présents.

Le but de cette réunion était d'établir une étroite collaboration entre les commerçants locaux et la Ville afin d'assurer à la population tout le bois de chauffage dont elle aura besoin l'hiver prochain et en même temps établir des prix uniformes pour chaque catégorie de bois.

Pompe à incendie — Assurance

Le trésorier a été autorisé à verser à M. René Saint-Vincent la prime d'assurance sur la pompe à incendie "Bickle", soit un montant de \$98.97.

Installation électrique

Rue Ouimet est et ave Melançon. Les travaux à la traverse de la voie ferrée du Canadien Pacifique, rue Ouimet étant terminés, la Gatlinau Power Co., a été priée de procéder immédiatement à l'installation électrique dans cette rue de même que dans le bvd Melançon, longeant le côté est de la voie ferrée sur le lot No 49.

La Cie devant se conformer aux instructions de l'ingénieur de la Ville en ce qui concerne les lignes de rues de même qu'aux conventions établies entre elle et la Ville.

Réfection d'égout privé

M. Aldéric Chalifoux, rue Saint-Joseph, extrémité ouest, est autorisé d'abaisser sa conduite d'égout privée afin de faciliter l'égouttement de sa cave. Le changement de raccord à la conduite principale devra être fait par les employés de la Ville.

Aqueduc

L'International Water Supply Ltd., ayant rempli les exigences de son contrat, sauf recours, le trésorier est autorisé à payer à la Cie la balance de \$1,600.00 retenue par la Ville jusqu'à date.

Travaux de voirie retardés dans Terrebonne

Au dire de l'honorable T. Damien Bouchard, ministre de la voirie de la province de Québec, interrogé à ses bureaux du nouveau palais de Justice lundi matin, plusieurs travaux de voirie entrepris ou projetés se poursuivent au ralenti ou devront être remis à plus tard en raison de la rareté de la main-d'œuvre.

L'honorable M. Bouchard a expliqué que la route que l'on a dû fermer à Sainte-Adèle par suite des éboulements causés par les pluies torrentielles d'il y a un mois, sera bientôt rouverte à la circulation.

Colonne paroissiale Naissances

DAGENAIS — A M. et Mme Eugène Dagenais (Simone Goyer), est né un fils, et baptisé le 14 juillet, J.-Bernard. Parrain et marraine, M. et Mme Donatien Dagenais.

POIRIER — A M. et Mme Florian Poirier (Antoinette Brière), un fils, né le 13 juillet et baptisé le 14, J.-Paul-Yves. Parrain et marraine, M. et Mme Napoléon Poirier.

BOURASSA — A M. et Mme Alfred Bourassa (Jeanne d'Arc Touchette), 2 filles jumelles, nées le 13 juillet et baptisées le 16 : M.-Rose-Cécile; parrain et marraine : M. et Mme Euclide Beauchamp;

et M.-Alice-Lucille; parrain et marraine, M. et Mme Georges MacDonald.

MARTEL — A M. et Mme Roland Martel (Annette Trempe), un fils, né le 12 et baptisé le 17 juillet, J.-André. Parrain et marraine, Louis David et Liliane Trempe.

RICHARD — A M. et Mme Marcel Richard (Louise Landry), un fils, né le 11 juillet et baptisé le 18, J.-Jean-François-André. Parrain et marraine, Alexandre Lefrançois et Henriette Lefrançois.

Décès

OUIMET, Dame Jules. Le 19 juillet, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme Jules Ouimet, née Jeanne Gascon. Les funérailles ont eu lieu hier, 22 juillet, à 8 h. 30.

Mariages

Samedi le 24 juillet, seront bénis les mariages suivants :

Francœur—Beaudry, 7 h. Lucien Francœur, fils de feu Louis Francœur, et de Mme Francœur, avec Cécile Beaudry, fille de M. et Mme Oscar Beaudry.

Mailloux—Maisonnette, 7.30 h. Paul-Emile Mailloux, fils de M. et Mme P.-E. Mailloux, de Joliette, avec Aline Maisonnette, fille de M. et Mme Edouard Maisonnette.

Sarrazin—Richer, 8 h. Henri Sarrazin, fils de M. Honoré Sarrazin et de Mme Sarrazin, décédée, avec Gilberte Richer, fille de feu Léopold Richer et de Madame Richer.

Papineau—Roy, 8.30 h. Paul Papineau, fils de M. et Mme Emmanuel Papineau, avec Simonne Roy, fille de Evéangéliste Roy et de Mme Roy, décédée.

Robert—Lebeau, 9 h. Emile Robert, fils de M. et Mme Joseph Robert, de Sainte-Agathe, avec Yvonne Lebeau, fille de M. et Mme Francis Lebeau.

Mardi le 27 juillet : Giroux—Lébel, 8 h. Roland Giroux, fils de M. et Mme Georges Giroux, décédés, avec Thérèse Lébel, fille de M. et Mme Rosaire Lébel.

Aide au ministère

Durant le mois de juillet, trois Clercs de Saint-Viateur aident au ministère en notre paroisse, à savoir les RR. Pères Sylvio Gibeault, professeur au collège Bourget, de Rigaud, Gérard Gagné, récemment nommé assistant de l'aumônier général de la J.A.C., et Roland Létourneau, aumônier au collège de Lazon.

Bal de débutantes

Ces jours derniers avait lieu au chalet du Club de Golf, de Saint-Jérôme, un bal à l'occasion des débuts de Miles Marcelle Plouffe, Denise Saint-Vincent et Rita Guindon. Les invités étaient : Miles Georgette Lapointe, Mimi Maurice, Gabrielle Plouffe, Solange Lapointe, Myriane Sanderson, Gerty Piché, Pauline Desroches, Marielle Lefort, Aline Gilmair, M. Chartrand, J. Deschambault, MM. Marcel Thomas, Jean-Louis D'Aoust, Jean-Paul Desjardins, François Plouffe, Maurice Levesque, Arthur Monette, et André Laberge, Guy Blanchard, Guy Francœur, André Vaillancourt, Henri Pellerin, M. Chartrand, J. Chartrand, Maurice Bleau, et Paul Larocque et autres.

Miles Jeanne Brals et Yvette Plouffe recevaient les invités. A cette occasion les salons étaient décorés de pivoines blanches et roses. Avant le bal Miles Georgette et Solange Lapointe recevaient en l'honneur de Miles Marcelle Plouffe et Denise Saint-Vincent, à un cocktail.

A ACHETER

Terre avec roulant — partie en culture, partie boisée — valeur approximative \$5000.00 — Faisant front sur la grand-rue — Située entre Saint-Jérôme et Sainte-Agathe-des-Monts. — S'adresser au notaire J.-M. Vermette, à Saint-Janvier ou chambre 904, Edifice Thémis, 10 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal.

Giraud passe en revue les cadets-officiers de S.-Jérôme

Samedi dernier, lors de son passage à Montréal, le général Giraud, héros français de deux guerres et président conjoint, avec le général de Gaulle, du comité de libération nationale d'Afrique du Nord, a présidé une cérémonie populaire au parc La Fontaine où il a passé en revue un bataillon des cadets-officiers du camp militaire de Saint-Jérôme commandé par le lieutenant-colonel Paul Brosseau.

La tenue impeccable et l'enthousiasme de nos futurs officiers, qui ont terminé l'ovation délirante de la foule à l'endroit du général par trois formidables "hourras", ont fort impressionné ce digne fils de la France immortelle qui a survécu à tous les assauts des Barbares depuis des siècles.

Cet honneur conféré à notre école d'officiers confirme une fois de plus la valeur que l'état-major canadien lui attache.

L'ennemi semble avoir donné son effort maximum

Mais il faut lutter jusqu'au bout, dit le général Tremblay aux cadets de Saint-Jérôme

"L'Armée canadienne n'est pas une armée professionnelle comme les armées européennes levées chez les nations militarisées. Elle recrute ses membres parmi la population civile lorsque notre pays est en guerre. Voilà pourquoi le Canada, comme les Etats-Unis, et je dirais aussi l'Angleterre, éprouve tellement de difficultés au début d'une grande guerre..." déclare, mercredi, le major-général Thomas-Louis Tremblay, C.M.G., D.S.O., E.D., inspecteur-général de l'armée pour l'est du Canada, à la promotion d'un groupe de cadets-officiers, au centre d'entraînement de Saint-Jérôme.

"Il est incontestable, a continué le major-général Tremblay, que l'ennemi a remporté des succès étonnants au cours des deux premières années de cette guerre et que ces succès sont surtout dus à une préparation colossale d'avant-guerre dans tous les domaines. La bête monstrueuse semble avoir donné son effort maximum et ses tentacules couvrent l'Europe dans presque toute son étendue. Elle n'est pas morte, cette bête qui voulait dominer le monde, mais elle est au moins essouffée. Les succès remportés par les armées britanniques et par l'armée américaine en Afrique démontrent nettement que nous sommes passés à l'offensive, et les opérations qui se déroulent actuellement en Sicile indiquent que l'invasion de l'Europe est imminente. L'Armée canadienne, qui attendait avec impatience l'heure de l'action, participe à ces opérations avec la confiance et la certitude qu'elle maintiendra la renommée acquise par le corps canadien pendant la guerre de 1914-18..."

Le major-général Tremblay a conclu ces quelques remarques sur la situation générale en disant : "Nous avons raison d'être confiants dans l'issue finale de cette lutte titanessque, mais nous ne devons à aucun prix pécher par excès de confiance. L'ennemi est encore puissant, et nous devons redoubler nos efforts jusqu'au jour de la victoire totale."

Le major-général Tremblay a présidé la cérémonie de la promotion des cadets-officiers en présence de plusieurs centaines de personnes au terrain de parade du camp de Saint-Jérôme.

Il était accompagné du major-général E.-J. Renaud, C.B.E., commandant du district militaire no 4; du colonel Philippe Pluze, maréchal de la prévôté du Canada; du lieutenant-colonel G.-L. Lalonde, officier d'état-major général de première classe; du lieutenant-colonel Paul Brosseau, E.D., commandant du centre d'instruction de Saint-Jérôme et d'un grand nombre d'officiers d'état-major.

S. H. le maire Alfred Chériar, de Saint-Jérôme, était présent de même qu'une foule considérable de civils venus de Montréal, de Saint-Jérôme et des environs.

Chaque nouveau cadet-officier a été présenté au major-général Tremblay. Les cadets ont reçu leur badge des mains de Mmes Tremblay et Chériar. La fanfare du camp de Saint-Jérôme a fait les frais de la musique. Après la cérémonie, un lunch a été servi à tous les invités, militaires et civils, au manège du camp.

VOL DE PNEUS

Au cours de la nuit du 20 au 21 courant, les voleurs se sont introduits dans le garage de Monsieur Emile Lauzon, 344, rue Labelle, et ont fait main basse sur quarante-trois pneus et douze chambres à air d'une valeur approximative de mille dollars. Les malandrins furent dérangés dans leur travail par les constables D. Richard et R. Brunet qui les appréhendèrent et les dirigèrent au poste. A ce moment, le vol n'avait pas été constaté et après leur avoir fait subir un interrogatoire, le capitaine Desjardins libéra les suspects. Ceux-ci sont encore au large, mais la police provinciale qui a été prévenue espère bien mettre le grappin sur les escarpes prochainement.

L'équitation est en vogue dans la région de Val-Morin

Sport de printemps, d'été et d'automne fort populaire — Excellents chevaux de selle — A cheval à travers les montagnes, chevaux au vent...

Tous ceux qui fréquentent nos endroits de villégiatures ont pu remarquer la vogue que prend depuis quelques années le sport de l'équitation. Délaisé pendant assez longtemps par suite du développement extraordinaire de l'automobile, le cheval semble retrouver aujourd'hui, du moins dans le domaine sportif, la place qu'il a de tout temps occupé dans l'estime de l'homme. Ce regain d'intérêt pour le cheval ne se manifeste pas seulement chez nous, mais on l'observe aussi, et peut-être avec plus d'intensité, dans les villégiatures et les grands centres de la province d'Ontario, et surtout aux Etats-Unis où l'équitation se classe parmi les sports d'été les plus populaires.

On compte à Montréal et dans la banlieue plusieurs écoles où les amateurs peuvent trouver à louer d'excellents chevaux de selle. Ces établissements sont généralement très achalandés en fin de semaine, le dimanche tout particulièrement. Mais la région idéale pour la pratique de l'équitation, pour les belles randonnées dans un décor à la fois paisible et pittoresque, est celle des Laurentides, le pays de vacances par excellence. C'est là qu'il est vraiment agréable de partir en excursion, monté sur une bête solide, qui vous conduit par monts et par vaux, vous permet d'explorer à votre aise, d'admirer de splendides panoramas, ou d'aller visiter quelque lac lointain ou quelque coin perdu qu'il serait pratiquement impossible d'atteindre autrement. L'équitation ne pouvait manquer de se populariser dans ce pays magnifique, et la vogue qu'elle connaît se comprend aisément.

Parmi les villégiatures qui mettent des chevaux de selle à la disposition des touristes, il en est une qui commence à s'imposer à l'attention des fervents de l'équitation bien qu'elle soit de fondation assez récente; c'est Sun Valley Farm, superbe propriété sise au coeur même des hautes montagnes, qui se dressent un peu à l'ouest du village de Val-Morin, sur la nouvelle grande route du nord. Organisée il y a à peine trois ans et déjà très favorablement connue des skieurs, Sun Valley Farm fait en été une spécialité de l'équitation telle qu'on la pratique dans les fameuses "dude ranches" de l'ouest canadien. Ceci veut dire que l'on y monte, non pas pour la galerie, ni dans la tenue guindée de l'écuier impeccable, mais bien pour le seul plaisir d'excursionner à cheval à travers les campagnes, à la mode des cow-boys des prairies, dont on emprunte même le costume et l'équipement. Les longues randonnées de plusieurs jours, telles qu'il s'en organise dans les villégiatures des Rocheuses, sont une des principales attractions de l'endroit.

Sun Valley Farm est un établissement moderne très avantageusement situé en bordure d'une région boisée et coupée de profondes vallées au fond desquelles serpentent de petites routes peu fréquentées et idéales pour les promenades à cheval. C'est une des plus belles fermes du nord et ses écuries sont magnifiquement aménagées.

La maison principale est très confortable et les pensionnaires y trouvent tout le confort des meilleures hôtelleries. La cuisine est abondante, soignée et l'on y sert sur la table plusieurs produits de la ferme même — lait crème, beurre, volailles et légumes.

Le site magnifique et la belle tenue de la propriété, la haute altitude de la vallée — 1300 pieds au-dessus du niveau de la mer, l'atmosphère hospitalière et agréable de la ferme, l'aménagement presque luxueux de la maison et le service font de Sun Valley Farm un endroit idéal pour ceux qui veulent passer des vacances dans une villégiature à la fois pittoresque, exclusive et reposante.

En page quatre, nos lecteurs trouveront des extraits du discours prononcé la veille des élections, par M. Claude-Henri Grignon (Valdombre), qui fut récemment élu commissaire d'écoles de la paroisse.

A Sainte-Adèle

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

Balle molle

Le club du sportman Paul Lafrenière a défilé le Sainte-Thérèse par 7 à 5 vendredi dernier.

Le formidable club de balle molle de Saint-Jérôme s'est réorganisé de nouveau et promet d'aller batailler ferme pour faire baisser pavillon aux meilleurs clubs de la province.

Vendredi dernier le club, sous l'habile direction du gérant Charles Desjardins, débuta en triomphant du Sainte-Thérèse. La partie fut excitante au possible et ce n'est qu'à la 9e manche que les vainqueurs s'affirmèrent. Paul Bouchard retira 13 frappeurs au bâton. Brillèrent pour les vainqueurs: Paul Campeau, Pur-lus Léveillé et Ti-Jos. Levert.

Lundi le 26, le Sainte-Thérèse rendra visite au Paul Lafrenière à 7 heures p.m. au terrain de l'exposition.

A Saint-Colomban

Dimanche, le 25 juillet prochain, aura lieu à Saint-Colomban, une fête champêtre au profit de la Fabrique, sous la présidence conjointe de M. le chanoine Emile Dubois et de M. Alfred Langlois.

A midi: pique-nique sous bois, récréations, attractions, orchestre, restaurant complet, feu de joie, jusqu'à minuit.

Monsieur le curé M. Jodoin nous prie d'être ses interprètes auprès de la population de Saint-Jérôme et des environs. Vous êtes invités à vous rendre à Saint-Colomban, dimanche le 25 juillet. Récréations de midi à minuit.

Le premier départ se fera chez M. A. Nantel, épicer, route du cimetière, à une heure, et ensuite sur demande. Le dernier retour aura lieu à minuit.

A Sainte-Agathe

Le 15 juillet dernier, la jeunesse étudiante de Sainte-Agathe a donné un concert sous la présidence de l'honorable secrétaire de la province M. Hector Perrier et de son épouse.

Les recettes de ce concert étaient destinées aux enfants que la fortune n'a pas favorisés et qui fréquentent nos écoles.

Malgré ses nombreuses occupations, Monsieur Perrier est venu applaudir notre jeunesse étudiante. C'est qu'il a à coeur que tous nous profitions des avantages de l'instruction.

Madame Perrier, toujours aimable et bonne a récompensé tous ceux du concert en leur donnant leur billet d'admission aux "Amis de l'Art" dont elle est l'âme.

Le corps de clairon du collège du Sacré-Coeur de Sainte-Agathe souhaita la bienvenue à l'honorable et madame Perrier.

Les artistes au programme étaient: Miles Laurette Piché, Marthe Forget, Monique Derome, Louise Parent, Micheline Loiseau, Suzanne Renaud, Thérèse Lupien, Suzanne Parent, Henriette Miron, Claire Forget, Agathe Riopelle, Renée Cyr, Thérèse Bélanger, Evelyn-Marie Vanier, Hélène Lavender, Pierrette Latour, Lise Riopelle, Isabelle Hamel, Pierrette Lefort, Lucile Goulet, Andrée Loiseau, Louise Derome, Françoise Derome, Yolande Vanier, Colette Dufault. Au piano d'accompagnement M. Jean-Paul Riopelle. Maître de cérémonie M. Paul Hamel.

L'honorable Monsieur Perrier ainsi que Monsieur J.-B. Bazinet ont adressé quelques mots de remerciements.

Après ces allocutions, le corps de Clairon de Sainte-Agathe remercia l'assistance et tous, chantèrent: "O Canada".

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

A Sainte-Agathe

Un excellent esprit

Les cours de perfectionnement organisés pendant les vacances par le Conseil de l'instruction publique contiennent d'attirer un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices du Québec. A l'Institut Pédagogique de Montréal, à l'Université Laval, à Trois-Pistoles, à Nicolet, à Stanstead, au Lac Mégantic et ailleurs à travers la province, des professeurs religieux et laïques de l'un et l'autre sexe poussent l'étude de l'anglais ou se familiarisent davantage avec les méthodes modernes de la pédagogie.

Il faut admirer l'excellent esprit de ces volontaires qui n'hésitent pas à prendre sur leurs loisirs pour acquérir des connaissances grâce auxquelles ils pourront faire encore plus honneur à l'enseignement dont ils sont chargés. C'est là répondre par un argument péremptoire à ceux qui, sans être renseignés, reprochent aux instituteurs et institutrices du Québec de ne pas se soucier d'accroître leurs qualifications. On travaille et on travaille ferme aux cours d'été.

De son côté, le Conseil de l'instruction publique fournit tous les encouragements possibles aux élèves. Il paie les professeurs spéciaux engagés pendant la saison d'été, il accorde des primes ou des compensations en argent qui aident à défrayer le coût de la pension et il n'exige rien pour les leçons. Lui aussi montre de cette façon qu'il s'efforce de relever le niveau de l'enseignement en ajoutant sans cesse au nombre des compétences dans nos écoles.

La loi d'obligation scolaire, maintenant en vigueur, peut avoir ses mérites. L'expérience des prochaines années dira si elle est vraiment le remède que nous attendions pour empêcher les enfants de quitter trop tôt nos maisons d'éducation, tant dans les villes que dans les campagnes. Mais on est en droit de penser que des instituteurs et des institutrices mieux au fait de leurs devoirs ne contribueraient pas moins à une fréquentation plus nombreuse et plus assidue. La qualité de l'enseignement est une réclame de premier ordre auprès des familles.

Elle ne laissera guère à désirer d'ici quelques années si nos maîtres et maîtresses s'attachent, comme ils le font, à combler chaque année, les lacunes qui peuvent exister dans leur formation professionnelle. La carrière est de celles où l'on n'en sait jamais trop parce que le public se montre de plus en plus exigeant. Les élèves des cours de vacances donnent un bel exemple de dévouement et il faut les en féliciter.

Objet de la Faculté des Sciences sociales

La Faculté des Sciences sociales, économiques et politiques, de l'Université de Montréal, fondée en 1920 par M. Edouard Montpetit, entouré d'un groupe de professeurs que désignait tout particulièrement leurs aptitudes spéciales, et auxquels sont venus s'ajouter depuis des éléments plus jeunes spécialement formés en vue de l'enseignement que l'on attendait d'eux, a pour objet d'orienter la jeunesse vers l'étude des grands problèmes de notre temps, si nombreux et si difficiles. Leur solution demande des hommes et des femmes aptes d'abord à se rendre compte de la façon dont ils se posent puis qui sachent les envisager avec science et courage, et travailler avec détermination à les bien résoudre. La Faculté s'emploie à la formation de cette élite directrice, agissante et disciplinée, capable d'appliquer à l'effort que l'on attend d'elle une intelligence active que soutiennent et animent des principes de saine morale.

Les expériences tentées par les pays étrangers sont étudiées de près, mais la Faculté se préoccupe surtout des problèmes canadiens et des envisagements du point de vue canadien. Elle incite ses élèves à s'y intéresser, à rechercher des solutions qui soient profitables à notre race, dans le présent et dans l'avenir. C'est dans ce sens que s'est toujours orientée l'action de la Faculté.

Pour tout renseignement, s'adresser au doyen de la Faculté, M. Edouard Montpetit ou à la secrétaire, Mlle Germaine Cornez, 2900 boulevard du Mont-Royal, Montréal.

J.-W. CYR
Le rendez-vous des élégants
MERCERIE ET CONFECTION pour hommes et jeunes gens

- Paletots
- Habits sur mesure
- Vêtements de travail
- Vêtements de toilette

314, Saint-Georges — Tél. 448 — Saint-Jérôme

BISMA-REX
Remarquable soulagement en quelques minutes

- L'acidité neutralisée
- L'irritation adoucie
- Le gaz éliminé
- L'estomac protégé

Pour normaliser plus promptement l'acidité gastrique

2 1/4 onces50
4 onces75
16 onces	1.75

PHARMACIE OSCAR LANDRY
339, rue Saint-Georges — Saint-Jérôme
Voisin du marché
Téléphones : 558 et 559
WILFRID PRUD'HOMME, pharmacien-gérant